



A M I C A L E  
D E S A N C I E N S  
P A R L E M E N T A I R E S  
D U Q U É B E C

VOLUME 20, NUMÉRO 1, JANVIER 2019

# LE TEMPS DE PAROLE

- Les femmes parlementaires au Québec
- Hommages à Bernard Landry, Lise Payette et Paul Gérin-Lajoie
- Nouvelle chronique sur les objets patrimoniaux

# TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot du rédacteur
- 4 Mot de la présidente

## LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

- 5 Les plafonds de verre
- 9 Lise Bacon et les femmes en politique : tracer la longue route vers la parité
- 12 Louise Harel, les femmes et la politique
- 15 Représentation des femmes au Conseil exécutif du gouvernement du Québec, 1962-2018
- 19 Femmes, politique et médias
- 22 L'Assemblée nationale transformée par la présence des femmes
- 24 Un si long chemin
- 26 Le Monument en hommage aux femmes en politique

## AFFAIRES COURANTES

- 27 John Parisella épate les ex-parlementaires

## JE ME SOUVIENS

- 29 Les objets patrimoniaux de l'Assemblée nationale

## EN PREMIÈRE LECTURE

- 31 En première lecture

## À L'ÉCRAN

- 33 Mémoires de députés

## DISTINCTIONS

- 35 De l'eau salée dans les veines
- 38 Jean-Pierre Charbonneau, officier de l'Ordre national du Québec
- 39 Normand Jutras reçoit l'insigne de l'Ordre de la Pléiade
- 39 François Gendron membre de l'Amicale, on n'y croyait plus...

## ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

- 40 Anciens parlementaires en action

## HOMMAGES

- 42 Bernard Landry, un homme d'honneur et de fidélité
- 46 Lise Payette, une pionnière de la lutte des femmes
- 48 Paul Gérin-Lajoie le magnifique
- 51 Souvenons-nous de...

## LES PREMIERS PAS VERS L'ÉGALITÉ

Nom	Fonction parlementaire exercée la première fois par une élue	Année
<b>Marie-Claire Kirkland</b>	Députée	1961
	Ministre (sans portefeuille)	1962
	Ministre	1964
	Première ministre intérimaire	1972
<b>Louise Cuerrier</b>	Vice-présidente de l'Assemblée nationale	1976
<b>Lise Payette</b>	Ministre déléguée à la Condition féminine	1979
<b>Huguette Lachapelle</b>	Whip en chef du gouvernement	1984
<b>Lise Bacon</b>	Vice-première ministre	1985
<b>Monique Gagnon-Tremblay</b>	Présidente du Conseil du trésor	1994
	Chef de l'opposition officielle	1998
<b>Louise Harel</b>	Présidente de l'Assemblée nationale	2002
<b>Diane Lemieux</b>	Leader parlementaire de l'opposition officielle	2004
<b>Pauline Marois</b>	Chef d'un parti représenté à l'Assemblée nationale	2007
	Première ministre	2012



Marie-Claire Kirkland, une pionnière  
En 1961, Marie-Claire Kirkland est la première femme de l'histoire à être élue au Parlement québécois. En 1962, elle est nommée ministre.

## PLACE AUX FEMMES

Le dernier numéro du *Temps de parole* soulignait les 50 ans d'existence du Parti québécois. Celui-ci s'intéresse à la longue marche des femmes, depuis l'obtention du droit de vote jusqu'à l'arrivée toute récente d'un nombre jusque-là inégalé de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec.

Il allait de soi que celle qui fut première ministre prenne d'abord la parole. Il convenait aussi que Lise Bacon, la deuxième femme élue en 1973, témoigne elle aussi du cheminement, parfois dur, de sa longue et brillante carrière politique. J'ai eu le plaisir de la rencontrer et je vous rapporte l'essentiel de ses propos. De même, vous serez grandement intéressés par les confidences, recueillies par Marie Malavoy, que nous livre généreusement Louise Harel.



Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Renaud Philippe

Le monument en hommage aux femmes en politique sur les terrains de l'hôtel du Parlement.

La politologue Manon Tremblay analyse avec rigueur la place qu'occupent les femmes au sein du Conseil des ministres québécois, depuis 1962 jusqu'à nos jours. La journaliste Gisèle Gallichan nous parle de la relation qu'entretiennent les élues avec les médias d'information, alors que l'ex-courrieriste parlementaire Norman Delisle constate, lui aussi, que la présence des femmes en politique change la donne. Marie Malavoy nous fait voir que, depuis la nuit des temps, la route vers le pouvoir fut, pour les femmes, longue et les embûches nombreuses.

Comme il se doit, nous soulignons le parcours de personnalités politiques plus grandes que nature qui, hélas, nous ont récemment quittés. Ainsi, Jean-Yves Duthel, Pauline Marois et Matthias Rioux signent respectivement un texte sur Bernard Landry, Lise Payette et Paul Gérin-Lajoie, trois géants de la politique québécoise qui ont marqué notre histoire collective.

Matthias Rioux a récemment obtenu un doctorat en sociologie politique et développement régional. André Gaulin a interviewé ce Gaspésien passionné. Comme à l'accoutumée, Serge Geoffrion nous présente les livres politiques qui ont retenu son attention, alors que je retrace la route suivie par d'ex-parlementaires en action.

Je vous laisse découvrir nombre d'autres sujets en prenant le temps de parcourir ce numéro qui, une fois encore, met en lumière la vivacité du monde politique du Québec.

Bonne lecture!

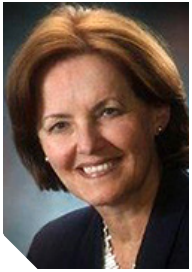
■ **René Blouin**

Rédacteur en chef  
Député de Rousseau (1981-1985)



René Blouin

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



Rita Dionne-Marsolais

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous depuis mon élection toute récente à la présidence de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

## DE NOUVEAUX PARLEMENTAIRES

Depuis notre assemblée générale annuelle, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Québec. Ainsi, un nouveau gouvernement a été formé à la suite de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre dernier. Au nom de tous les membres de notre Amicale, je veux féliciter tous les élus et toutes les élues et, surtout, saluer leur engagement envers leurs concitoyens et concitoyennes du Québec. Tous les anciens parlementaires connaissent les exigences de la vie publique et il est important d'honorer ceux et celles qui s'y engagent. Nous leur souhaitons un excellent mandat.

## JOINDRE L'AMICALE

C'est aussi dans cet esprit que nous invitons les 72 députés sortants à se joindre à nous. Ils et elles seront accueillis à bras ouverts. L'Amicale leur souhaite d'ailleurs la bienvenue en n'exigeant pas de cotisation au cours de la première année. Je souhaite qu'ils et elles participent à nos activités, surtout en cette année qui marquera le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre regroupement non partisan. Rappelons que c'est le député de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, alors vice-président de l'Assemblée nationale, qui, en 1993, parrainait le projet de loi créant l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

## AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

L'un des objectifs de l'Amicale est de mettre les connaissances et l'expérience des anciens

membres du Parlement du Québec au service de la démocratie parlementaire, tant au Québec qu'à l'extérieur. Voilà pourquoi la contribution de tous et de toutes est importante. Par notre implication sociale active, nous contribuons à valoriser le travail des représentants et des représentantes du peuple québécois.

## LES FEMMES EN POLITIQUE

Comme moi, vous avez été à même de constater que, pour la première fois de notre histoire parlementaire, l'Assemblée nationale du Québec compte 43,2 % de femmes députées. Cela démontre que le Québec progresse en arrimant davantage la composition de l'Assemblée nationale à celle de la société. Cela aura sans doute un impact sur notre vie collective. Tous les parlementaires ont à cœur l'amélioration de la société. Cette amélioration peut être envisagée d'un angle différent, selon que l'on soit un homme ou une femme. Je crois fermement que la cohabitation responsable entre les femmes et les hommes élus enrichira les débats et que la législation qui en émanera aura pour conséquence de faire progresser notre société.

## TRAVAILLER ENSEMBLE

On peut quitter la vie parlementaire, mais l'intérêt pour la chose publique ne nous quitte pas pour autant. Aussi, j'espère que tous nos anciens collègues, d'à côté ou d'en face, participeront activement à nos activités. Ils et elles ont, durant leur vie parlementaire, œuvré à l'amélioration de la société; l'Amicale permet aussi, d'une autre façon, de contribuer à son mieux-être.

Au plaisir de travailler ensemble, en toute amitié.

■ **Rita Dionne-Marsolais**  
Députée de Rosemont (1994-2008)

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## LES PLAFONDS DE VERRE

### LA LONGUE MONTÉE DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

Il y a soixante-dix-huit ans, les Québécoises obtenaient enfin le droit de vote.

Je mesure à quel point c'est un privilège d'avoir été la première femme première ministre du Québec. C'est un honneur d'avoir brisé cet ultime plafond de verre. C'est un honneur que je veux partager avec toutes celles qui, pas à pas, ont conquis les territoires interdits aux femmes.



Fonds Assemblée nationale du Québec  
Photographe : Christian Chevalier

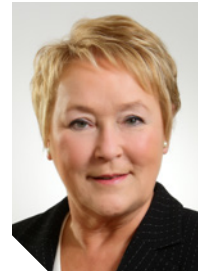
Pauline Marois et Michel Bonsaint lors de la cérémonie d'assermentation de la 40<sup>e</sup> législature, le 17 septembre 2012.

On ne le dit pas souvent, mais le combat des femmes pour l'égalité, quand on en prend la mesure historique, suppose le renversement d'une domination qui remonte à la nuit des temps. De tous les combats pour la justice, c'est le plus universel et, sans doute, le plus important de l'histoire humaine.

C'est à la domination des hommes sur les femmes que se sont attaqués les premiers esprits éclairés qui ont refusé le partage immuable des pouvoirs entre les sexes et le devoir de soumission qu'on nous imposait. C'est à cela que se sont attaquées toutes les militantes pour l'égalité qui les ont suivies.

Le devoir de reconnaissance se traduit dans une belle expression : si nous pouvons voir plus loin que celles qui nous ont précédées, c'est parce que nous sommes assises sur leurs épaules.

Plus près de nous, ici, au Québec, il aura fallu aux femmes un long et difficile parcours pour obtenir le droit élémentaire de voter. Très longtemps, ce premier pas essentiel n'a eu aucun effet sur la composition de l'Assemblée nationale. Le droit de vote a beau être le corollaire de l'accession des femmes aux fonctions électives, nous avons attendu plus de vingt ans avant qu'une femme, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, fasse son entrée à l'Assemblée nationale. Seule femme députée durant douze ans, elle a, en 1964, fait adopter une loi mettant fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.



Pauline Marois

Après son départ de la vie politique, d'autres femmes ont pris le relais. Hier et aujourd'hui, c'est son combat et celui de toutes celles qui lui ont succédé qu'il faut poursuivre.

### CINQUANTE-QUATRE FEMMES DÉPUTÉES

Souvent, c'est le recul qui nous permet de juger de l'importance des événements. Parmi les résultats des dernières élections, il y en a un dont on mesure mal l'effet de bascule. Pour la première fois de notre histoire, plus de 40 % des députés sont des femmes, des femmes qui, j'en suis certaine, sauront trouver des solidarités dans un monde où, nous le savons tous et toutes, les préjugés et une certaine forme de fraternité masculine ont toujours régné sans partage.

Avec cinquante-quatre députées à l'Assemblée nationale, un record de tous les temps, nous avons atteint ce qu'il est convenu d'appeler la zone de parité, celle où la présence des femmes devient la normalité. Je veux dire bravo à toutes ces élues. Elles prennent le relais et auront comme première tâche de s'assurer que partout, dans toutes les sphères de la société, elles soient un exemple et une inspiration.

Je sais et elles savent que notre combat pour la justice et pour les femmes n'est pas terminé. Notre lutte doit continuer tant qu'il le faudra... et nous ne devons jamais oublier de préparer la relève.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## UN TÉMOIGNAGE PERSONNEL

C'est avec beaucoup d'humilité et avec le désir de soutenir celles qui nous suivront que je veux partager avec vous mon histoire, ma démarche, mes réflexions. En espérant ainsi passer le relais à celles qui arrivent pleines d'espoir et d'ambition.

L'essentiel n'est pas de savoir comment briser le plafond de verre, mais pourquoi était-ce important de le faire? Voilà la première question que je me suis posée, en 1980, au moment de faire le grand saut. C'est parce que je savais exactement pourquoi je souhaitais m'engager que j'ai pu traverser les épreuves et surmonter les embûches.

Pour moi, la nécessité de l'engagement était claire. Deux causes me tenaient profondément à cœur : l'indépendance du Québec et l'égalité des chances. C'est parce que j'étais prête à me battre pour elles que j'ai pu passer au travers de toutes les étapes, monter chaque marche une à une, sans passe-droit ni raccourci. Quand j'avais le goût de renoncer, quand je vivais un échec, c'est toujours ce qui me retenait.

Hier comme aujourd'hui, je souhaitais que le peuple québécois se donne un pays et que la vie soit meilleure, plus juste, plus équitable pour celles et ceux qui y vivent. Je voulais lutter pour que la solidarité nous permette de repousser la pauvreté et d'avoir accès à une meilleure qualité de vie. Cela s'appelle un idéal.

Au plus profond de moi, je crois qu'aucune société ne peut se priver de l'intelligence, de la sensibilité, de l'expérience des femmes qui représentent la moitié de la population. Je crois qu'un peuple qui assume son destin grandit et est capable d'être maître de son avenir.

Vouloir changer le monde un geste à la fois, une mesure à la fois, une politique à la fois. Pour moi, c'est le fondement de l'engagement.

Après avoir répondu aux questions qui touchent la motivation, viennent le temps et la manière. Les ingrédients se sont imposés à moi : la passion, la résilience, la volonté, la détermination, la confiance, parfois l'acharnement, les doutes, et, toujours, une ambition assaisonnée de beaucoup d'humilité.

J'ai accepté de n'être pas parfaite et d'avoir des faiblesses qu'il faut savoir combler.

Pour persévérer et réussir à trouver les meilleurs chemins, il faut être capable de s'entourer de personnes compétentes qui vont nous compléter, qui vont même être meilleures que nous. Ce n'est pas un signe de faiblesse, mais au contraire de force. On décuple ainsi notre capacité d'agir. Il importe, surtout, que ces personnes ne soient pas complaisantes et nous donnent l'heure juste sans flagornerie.



Fonds Assemblée nationale du Québec  
Photographe : Daniel Lessard

Table ronde *Un demi-siècle de présence des femmes en politique*, le 7 mai 2008.

L'exercice du leadership est difficile, exigeant. Il l'est encore plus pour les femmes. Nous n'avons pas de modèles, nous sommes souvent isolées. Toutes les femmes qui veulent occuper des postes de responsabilité dans les entreprises, dans les organisations et les institutions vivent cela. C'est encore plus vrai dans le monde politique qui, tous en conviennent, est un sport extrême, un milieu parfois cruel où les exigences sont élevées, les erreurs impardonnables et le jugement public implacable et immédiat.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

Il faut être résiliente même quand les obstacles semblent insurmontables. C'est là que l'entourage devient particulièrement précieux. Au lieu de se laisser abattre par les échecs et les défaites, on doit s'en servir pour en tirer des leçons, pour identifier les failles dans notre attitude ou notre action. Évidemment, cela demande de la détermination et beaucoup de conviction.

On exige souvent beaucoup plus des femmes qui, encore aujourd'hui, vivent sous la loi du double standard. J'avoue que comme beaucoup d'autres femmes, à certains moments, j'ai senti le besoin de surperformer, d'être toujours parfaitement préparée pour défendre mes dossiers. Je ne me pardonnais rien.

Le double standard, c'était aussi le regard que l'on portait sur moi : mes vêtements, mon allure générale, ma retenue. On n'impose rien de cela aux hommes.

Comme mère et conjointe, j'ai travaillé beaucoup sur mon comportement et j'ai surtout lâché prise. Si on veut que plus de femmes fassent de la politique, accèdent à des fonctions de direction en même temps qu'elles ont des enfants, il faut bien sûr des politiques sociales, des congés parentaux et des services de garde. Il faut aussi que les tâches soient partagées avec son conjoint.

Tout ça exige de notre part de partager les rôles dans l'organisation de la maison et des soins aux enfants. Il faut partager le pouvoir aux plus hautes fonctions et partager le pouvoir dans sa cuisine. C'est ce que j'appelle lâcher prise.

Une autre condition qui m'a permis de résister même quand les tensions étaient à leur maximum et que la tempête soufflait fort, c'était d'avoir un refuge, un monde qui m'accueillait sans réserve et me permettait de trouver équilibre, paix et sérénité. Un jardin secret, mon conjoint, ma famille, mes amis. J'ai toujours dit que si un jour j'avais à choisir

entre ma famille et ma vie politique, je choisirais ma famille parce que c'est là que se trouve mon équilibre, mon refuge, mon lien avec la vraie vie.

Enfin, il faut aimer ce que l'on fait, y trouver du plaisir et de la satisfaction. Je peux vous dire que j'ai aimé passionnément ce que j'ai fait, parce que mon engagement m'a permis sans doute de rendre notre monde meilleur, un peu plus bienveillant à l'égard des familles et de celles et ceux que la vie a moins favorisés.

## LE RÔLE DE GRAND-MÈRE

Depuis mon départ de la vie politique, j'ai toujours évité de jouer à la belle-mère. Le rôle de grand-mère me convient bien davantage. Il permet d'écouter et, quelques fois, de conseiller sans malice et avec humilité. Après des cinquante-quatre femmes que les Québécois ont choisies comme députées, c'est le rôle que je veux jouer aujourd'hui. Je leur dis à toutes que si les défis qu'elles auront à relever sont exigeants, les victoires seront d'autant plus exaltantes.

## UNE MARCHÉ À LA FOIS

L'histoire de la lutte des femmes pour l'égalité nous montre que le chemin peut être long et tortueux et qu'il faut persévérer.

Du droit de vote à la parité, il aura fallu soixante-dix-huit ans. C'est lent à l'échelle humaine, c'est extrêmement rapide à l'échelle de l'histoire. Chaque fois que nous montons une marche, ce sera une victoire pour nos filles et nos petites-filles. Une victoire aussi pour toute la société.

Je sais, nous savons toutes que les acquis sont fragiles, que les reculs sont toujours possibles. Même si la confiance est de mise, les plafonds de verre semblent parfois se refermer derrière celles qui les traversent. La vigilance est toujours requise.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## LES DOSSIERS DE FEMMES

La présence des femmes en politique peut et doit continuer à transformer notre vie collective. Des dossiers qui touchent la santé, l'éducation ou la famille ont été considérés comme des dossiers de femmes, des dossiers secondaires. En tout respect et sans révéler de si gros secrets, je garde un souvenir très vif des réactions ennuyées de certains collègues masculins lorsque ces enjeux étaient discutés à l'Assemblée nationale ou au Conseil des ministres : c'était il y a trente ans.

Aujourd'hui, ils sont devenus la priorité des sociétés. C'est par eux que se définissent les sociétés les plus évoluées. Ce sont les clés de l'avenir.

Dans le Conseil des ministres que j'ai présidé, les hommes étaient aussi préoccupés que les femmes par la question des services de garde, à plus forte raison les plus jeunes qui en sont utilisateurs, comme des dizaines de milliers de parents.

Si tout cela est maintenant possible, c'est justement parce que les femmes ont pris leur place dans l'action politique et qu'elles y ont imposé les enjeux qui leur importaient. Ils cessent alors d'être des dossiers strictement féminins pour devenir ceux de tout le Québec.

Alors, je vous le dis sincèrement, gardez l'œil ouvert et assurez-vous que tous les enjeux touchant les femmes demeurent au cœur de nos préoccupations.

## LA SOLIDARITÉ ENTRE FEMMES

Je n'en peux plus d'entendre que les femmes se font la lutte entre elles pour obtenir le pouvoir et qu'elles plombent leur propre cause par manque de solidarité.

D'abord, parce qu'on y perçoit ce paternalisme arrogant qui cherche à discréditer les porteurs d'une lutte en les tenant pour responsables de leur condition. Ensuite, parce que les rivalités personnelles et les rapports de force individuels sont inhérents à la vie politique et qu'il faut faire preuve d'un aveuglement particulier pour croire

qu'ils ne sont le fait que des femmes. Rappelons-nous que le succès des femmes en politique est justement tributaire de leur nombre et de la solidarité qu'elles manifestent entre elles.

C'est parce que je n'étais pas seule au front qu'avec Lucien Bouchard nous avons créé les centres de la petite enfance. C'est parce que nous étions de plus en plus nombreuses que nous avons fait évoluer les pratiques de l'Assemblée nationale, qui prenait souvent les allures d'un club privé. Voilà pourquoi il faut toujours viser l'égalité. Parce que d'autres enjeux surgiront qui interpellent d'abord les femmes et qui devront être portés à l'attention de nos institutions.

## PLACE À LA RELÈVE

Je suis toujours émue lorsque des jeunes m'interpellent et qu'elles me remercient d'avoir ouvert des portes pour elles. Je reçois ces commentaires avec humilité, parce que j'aurais voulu faire davantage et plus longtemps. J'espère surtout avoir contribué à abattre pour elles certains obstacles que j'ai rencontrés. « C'est à votre tour », que j'aime donc leur répondre.

À votre tour de transformer vos préoccupations d'électrices en action politique. À votre tour de briser vos propres plafonds de verre. Au tour des jeunes hommes, également, de joindre cette lutte. Les combats pour la justice, l'équité et la liberté sont rarement achevés. Chaque génération a le devoir d'éviter les reculs et, surtout, de continuer à avancer.

Après soixante-dix-huit ans d'exercice du droit de vote par les femmes, cela nous rapprocherait certainement de la pleine égalité, que je souhaite de tout cœur, bien avant soixante-dix-huit autres années!

### ■ Pauline Marois

Première ministre (2012-2014)

Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré (2012-2014)

de Charlevoix (2007-2012)

de Taillon (1989-2006)

et de La Peltrie (1981-1985)



# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## LISE BACON ET LES FEMMES EN POLITIQUE : TRACER LA LONGUE ROUTE VERS LA PARITÉ

Chez les Bacon, à Trois-Rivières, ça discute fermement autour de la table familiale. La toute jeune Lise participe évidemment à ces discussions. « Il fallait presque connaître le Code Morin pour intervenir », se rappelle-t-elle. Ainsi, déjà, le goût des affaires publiques se dessine. Elle se rappelle s'être rendue sur la rue des Forges, avec son père, voir la foule saluer le premier ministre Duplessis nouvellement réélu, elle avait dix ans. « Dire qu'on va encore être pris avec lui pendant les quatre prochaines années », lui avait dit son père alors que le cortège du premier ministre passait devant eux et que M. Duplessis saluait la foule à bord d'une décapotable. Lise Bacon a 18 ans lorsqu'elle se rend à Montréal, à l'hôtel Windsor, entendre Adélar Godbout prononcer un discours. « Je vous ai donné le droit de vote en 1944, qu'en avez-vous fait? », déclare-t-il. Ces paroles ne tombent pas dans l'oreille d'une sourde. Lise Bacon se dit alors : « Il faut que je fasse quelque chose. »

### ELLE S'IMPLIQUE

Ainsi, elle s'implique bientôt dans l'Association des femmes libérales de Trois-Rivières et de la Mauricie.

Lorsque Lise Bacon va séjourner à Chicoutimi pour ouvrir un bureau d'assurances, elle met sur pied l'Association des femmes libérales de Chicoutimi. Elle réussit à regrouper 1500 femmes lors d'une grande assemblée. « Il fallait les réveiller, mais une fois réveillées, ça ne s'arrête pas! », précise-t-elle.

De retour à Trois-Rivières, elle continue à militer; « Comme mes parents qui étaient actifs, je voulais changer le monde », dit-elle. Elle songe à briguer les suffrages à Trois-Rivières, mais c'est finalement son frère Guy Bacon qui se lance en politique active. Il y sera député de 1970 à 1976.

### OUVRIR LES PORTES AUX FEMMES

À la demande de Robert Bourassa, en 1970, elle devient présidente de la Fédération libérale du Québec. C'est sous sa gouverne que la Fédération des femmes libérales et celle des jeunes s'y joignent pour constituer le Parti libéral du Québec. Une fois de plus, elle cherche à intégrer les femmes, à les sortir des cercles où elles étaient jusque-là confinées.



René Blouin



Robert Bourassa et Lise Bacon lors de la reprise de la 1<sup>re</sup> session de la 33<sup>e</sup> législature le 11 mars 1986.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Ministère des Communications du Québec

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

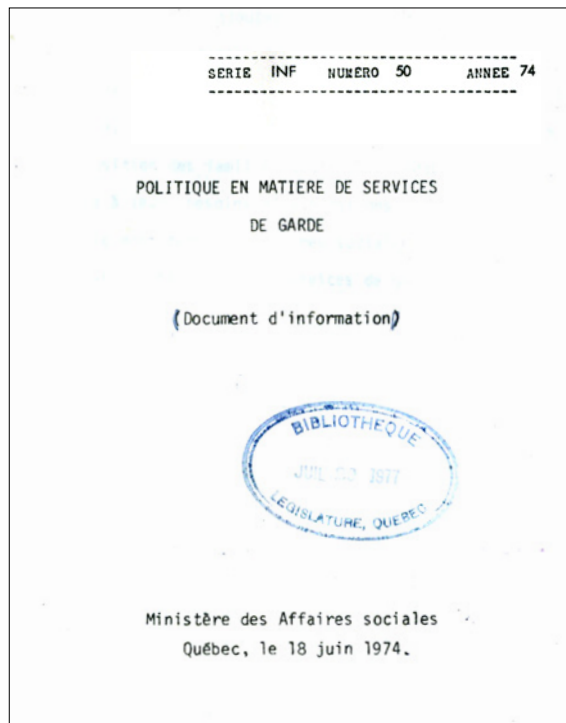
C'est dans cet esprit qu'elle demande et obtient la collaboration de Marie-Claire Kirkland-Casgrain pour aller rencontrer les associations de femmes libérales un peu partout sur le territoire québécois. « Je voulais que les femmes réalisent que, comme Marie-Claire, elles pouvaient elles aussi songer à être élues pour changer les choses », précise-t-elle.

## FAIRE SA PLACE

Seule femme élue députée en 1973, elle refuse une première offre que lui fait le premier ministre Bourassa. Sa garde rapprochée est consternée de la voir refuser un poste de ministre, alors que bien des élus attendent désespérément l'appel du premier ministre qui les inviterait à entrer au Conseil des ministres. Mais elle n'a pas à patienter bien longtemps puisque M. Bourassa revient avec une seconde proposition qu'elle accepte. Elle devient ministre d'État aux Affaires sociales. Elle raconte que, lors des premières réunions du ministre en titre et des sous-ministres, lorsqu'on faisait un tour de table, on passait au suivant lorsque son tour venait. Cela illustre à quel point elle entrait dans un monde jusque-là complètement dominé par les hommes. Mais elle s'est mise au travail et a vite pris sa place en proposant plusieurs politiques qui amélioreraient notamment la vie des personnes âgées et des handicapés. Elle fut, en 1975 et en 1976, ministre des Consommateurs, des Coopératives et des Institutions financières, en plus d'occuper le poste de ministre de l'Immigration.

## LE PLAN BACON

Toutefois, c'est surtout la première politique publique relative aux garderies qui marqua alors les esprits, ce qu'on appela le Plan Bacon. Ce fut une lutte difficile. Les hommes n'étaient pas alors sensibles à ce type de besoin. Lise Bacon avait remarqué, en faisant du porte-à-porte dans son comté, que les grands-mères italiennes gardaient souvent les enfants pendant que les deux parents travaillaient à l'extérieur. « Ces enfants n'étaient pas en contact avec le reste du monde, il fallait qu'ils socialisent davantage », soutient-elle. Avec cinq élus qui n'y croyaient pas, elle fait le tour



Ministère des Affaires sociales, 1974, 15 pages

Politique en matière de services de garde. Document d'information.

du Québec. Après la tournée, ces hommes ont réalisé que les garderies répondaient à un besoin et l'ont appuyée. « Puisque j'avais de la difficulté à obtenir le financement requis, j'ai posé un geste inusité. J'ai demandé à Marc-André Bédard, alors député de l'opposition du Parti québécois, d'intervenir lors de la période des questions en me demandant quand j'obtiendrais le budget requis pour lancer cette politique. Je lui ai répondu que ça s'en venait. » Ce type de stratégie n'est pas dans les règles habituelles. « Alors j'ai été grondée par le premier ministre, mais j'ai finalement eu mes 5 millions nécessaires à la mise sur pied du premier programme de garderies subventionnées par l'État », se rappelle-t-elle avec satisfaction.

## LE RETOUR À L'AVANT-SCÈNE

Défaite lors du scrutin de 1976, elle revient à l'Assemblée nationale en 1981. Elle est réélue en 1985, alors que Robert Bourassa devient à nouveau premier ministre. Elle est la première femme à occuper le poste de vice-première ministre,

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

en plus d'assumer des fonctions ministérielles de premier plan. Elle fut ainsi successivement, ou souvent simultanément, ministre des Affaires culturelles, ministre de l'Environnement, ministre de l'Énergie et des Ressources et ministre du Développement régional. Ses initiatives furent nombreuses et innovantes. Elle quitte l'Assemblée nationale le 11 janvier 1994.

## LE SÉNAT ET LE BÉNÉVOLAT

Entre 1994 et 2009, elle siège au Sénat canadien où on lui confie d'importantes responsabilités. Au surplus, à titre de bénévole, elle fait bénéficier divers organismes de sa riche expérience. En outre, le Théâtre Espace Go, le Théâtre du Rideau Vert, l'Institut du cancer de Montréal et Oxfam Québec purent compter sur sa compétence et son dévouement.

## PRÉSENTE AU TABLEAU D'HONNEUR

Les marques de reconnaissance ne manquent pas. Au nombre de celles-ci, mentionnons qu'elle est grande officière de l'Ordre national du Québec, officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de la France, membre de l'Ordre du Canada, membre de Leaders of Various Fields du Secrétariat d'État des États-Unis, en plus de détenir un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal.

## À CELLES QUI VIENDRONT

Aux femmes qui pensent se présenter en politique, elle prodigue quelques conseils. « Qu'elles aient confiance entre elles. Quand tu demandes à une femme de devenir candidate, elle te répond : Est-ce que je peux? Les hommes ne disent pas ça. Qu'elles ne disent plus ça. Qu'elles aient confiance en elles », affirme-t-elle. Elle ajoute : « Je leur conseille aussi d'avoir une vie personnelle solide pour bien affronter les rudesses et les difficultés de la vie politique. Si



Hommage à Lise Bacon, le 31 août 2009.

Fonds Yvon-Vaillières Assemblée nationale du Québec  
Photographie : André Cormier

elles ont des enfants, que ce soit bien organisé. À mon époque, ou tu restais célibataire ou tu avais déjà élevé ta famille. Aujourd'hui, ça peut être différent. »

## L'AVENIR

Lise Bacon souhaite avoir montré le chemin, incité des femmes à emprunter la voie de l'implication politique. Elle croit en la mixité, axée sur la collaboration entre les femmes et les hommes qui doivent travailler, réaliser des choses ensemble. « On ne peut pas réussir seul dans son coin, qu'on soit homme ou femme », affirme-t-elle.

« Dans 10, 15 ou 20 ans je crois que les femmes auront pris leur place. Je vois ça paritaire. Des efforts ont été faits par les partis politiques et les femmes sont de plus en plus sûres d'elles. La parité va rendre la société plus humaine, plus près des problèmes et donc plus près des solutions. Je ne vis pas dans le passé et je crois que nous vivrons dans un monde meilleur », conclut-elle.

■ René Blouin

Député de Rousseau (1981-1985)

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC



Marie Malavoy

## LOUISE HAREL, LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Le parcours politique de Louise Harel est impressionnant. Députée de Maisonneuve, puis de Hochelaga-Maisonneuve de 1981 à 2008, elle a en outre occupé plusieurs fonctions ministérielles, en plus d'avoir été la première femme présidente de l'Assemblée nationale. Marie Malavoy l'a interviewée.

### Qu'est-ce qui vous a amenée en politique active?

Sans le projet de faire du Québec un pays, serais-je venue à la politique active? Je ne crois pas, je rêvais plutôt de devenir journaliste reporter. Impliquée à fond dans le journalisme et le syndicalisme étudiant, j'ai d'abord étudié en sociologie puis en droit et passé le Barreau. J'étais très consciente de l'urgence de sortir le Québec de l'état d'infériorisation dans lequel il se trouvait.

Militante au Parti québécois, à la veille du référendum de 1980, j'en étais devenue la vice-présidente nationale alors que M. Lévesque en était le président. Nos relations n'étaient pas toujours au beau fixe! J'avais d'ailleurs été mise à pied de la permanence nationale en 1971 parce que j'avais fondé, et affilié à la CSN, le syndicat des employés du Parti québécois!

Malgré cela, à la veille de l'élection de 1981, M. Lévesque me propose d'être candidate dans la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve que le PQ avait perdue dans une élection partielle, deux années plus tôt.

### Quelle image vous faisiez-vous de ce métier?

Au départ, ma déception fut très grande! Alors que je me croyais préparée à la fonction en tant qu'avocate et militante, le choc fut brutal. Je me découvrais de tous côtés au milieu d'une meute, habituellement de loups, parfois de louveteaux. Je me suis mise à rêver d'un parlement dont les membres seraient assis par ordre alphabétique.

Je pestais à cette époque contre ce que j'appelais la dictature de la ligne de parti. Mais, des années plus tard, j'ai constaté que si les Québécoises avaient fait des pas de « géantes » en matière de



Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Daniel Lessard

Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

législations en faveur de l'égalité, c'est entre autres grâce à cette ligne de parti qui annihilait aussi les oppositions masculines.

## Qu'est-ce qui vous a plu, vous a surprise, vous a choquée?

Le « travail de comté » m'a énormément plu, je me savais utile. Je disais à qui voulait l'entendre « Je ne peux pas vendre les problèmes du comté à Québec, personne ne veut en acheter, il faut apprendre à transformer nos problèmes en projets » et c'est ce que nous avons fait.

Depuis des temps immémoriaux, l'Assemblée nationale avait cette fâcheuse habitude, durant certaines périodes de l'année, de siéger sans arrêt, jour et nuit, durant 72 heures, parfois 96 heures et plus. Une plus grande présence de femmes élues est venue remplacer cette pratique typiquement masculine par une meilleure planification et plus de concentration lors des travaux parlementaires.

De plus, à cette époque, complimenter une femme en politique consistait à dire qu'elle était le « meilleur homme » de l'équipe. Ce qui me choquait le plus cependant était de me faire répondre : « Toi, c'est ce que tu penses, mais les vraies femmes, elles, qu'est-ce qu'elles en pensent? » Les « vraies femmes » étant celles qui ne prenaient pas la parole au micro et restaient dans la sphère de la vie privée, là où leur influence pouvait s'exercer. D'ailleurs lors des caucus, plusieurs collègues ne se privaient pas de déclarer « ma femme pense que » dès qu'il s'agissait de projets de loi concernant les enfants, la famille ou la condition féminine.

## Y a-t-il eu des inconvénients ou des avantages à être une femme?

Le premier inconvénient a été ma voix jugée trop féminine. Au Salon bleu, l'époque était aux voix de stentors, aux tribuns, à la déclamation, comme si parler fort rendait plus convaincant! J'ai compris alors qu'une partie de l'égalité des hommes et des

femmes en politique fut rendue possible grâce au micro; il en allait de même pour ma taille; encore fallait-il ne pas disparaître derrière des tribunes trop hautes et transporter un petit banc pour s'en assurer.

Je me suis fait dire littéralement des centaines de fois, « Ah! Je vous croyais plus grande », comme si afficher de la détermination ou du caractère avait une taille. Je me suis retrouvée dans une caricature du journal *La Presse*, agrandie et brandissant la poêle à frire de la cuisinière. Les stéréotypes associés aux attributs masculins ont la vie dure!

Cela dit, lorsque je fus élue en 1981, le fait d'être une femme fut un réel avantage auprès de l'électorat féminin qui s'est déplacé, en plus grand nombre qu'à l'habitude, tant à l'assemblée d'investiture que lors de l'élection.

## Comment le fait d'être une femme a-t-il fait une différence selon vous ? Dans le choix de vos dossiers ou vos moyens d'action?

Ministre du Travail, dès la première des lois que j'ai fait adopter, j'ai introduit un programme d'accès à l'égalité en emploi dans l'industrie de la construction, malgré les désaccords des juristes du ministère.

Dans la gestion de dossiers qui de prime abord paraissaient insolubles – tels les vingt-huit ans de décrets successifs dans la construction plutôt que des conventions signées ou les décennies de refus répétés du fédéral de transférer les compétences en main-d'œuvre, ce qui empêchaient la création d'Emploi-Québec – j'ai cherché à mobiliser et à écouter, à satiété, les milieux québécois concernés et à faire front commun, dans toute la mesure du possible, avec l'opposition parlementaire.

J'ai toujours eu la volonté de persuader et de convaincre plutôt que d'imposer et de contraindre, et j'y mettais tous les efforts.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## Existe-t-il une solidarité féminine au Parlement? Si oui, comment s'est-elle manifestée?

Durant plus de 27 ans dans le Parlement, j'ai pu constater que les femmes parlementaires, tous partis confondus, ont été activement solidaires chaque fois que des progrès en matière de condition féminine étaient possibles.

Une décennie avant le jugement de la Cour suprême, Thérèse Lavoie-Roux, alors qu'elle était porte-parole de l'opposition libérale en matière de santé, refusa de s'opposer à la décision du gouvernement péquiste de retirer les accusations contre le Dr Morgentaler et de rembourser les avortements par le biais de la Régie de l'assurance-maladie.

Ce front commun de femmes parlementaires s'est manifesté à plusieurs autres occasions. Nous n'aurions eu ni la loi sur le partage du patrimoine familial, ni celle sur la perception automatique des pensions alimentaires ou celle sur l'équité salariale sans cette solidarité, tant ces projets de loi soulevaient une vive opposition, y compris dans nos caucus respectifs.

## Quels conseils auriez-vous à donner aux nouvelles élues?

Aimez vos commettants, ils vous le rendront! Et surtout, cherchez à leur être utile.

Méfiez-vous de vivre en vase clos, les partis politiques sont comme des serres chaudes qui vous enlèvent votre libre arbitre. Lorsque vous êtes dans l'opposition, ne dites pas que cela va mal alors que cela va bien ou, *a contrario*, dans l'équipe du gouvernement, ne dites pas que cela va bien quand cela va mal. La population perdrait peu à peu confiance en vous.

Il est vrai que l'on ne doit pas tout dire en politique, mais ne dites jamais le contraire de ce que vous pensez, apprenez à vous taire en parlant! Cependant, ne craignez pas de déplaire au sein de votre parti en exprimant vos convictions ou le point de vue de vos concitoyennes et concitoyens, vous n'en serez que plus respectée. Une fois exprimé, si le message n'est pas reçu, ne vous entêtez pas.

Ne faites aucune confiance à un journaliste ou même à une ou un collègue aussi amical soit-il ou soit-elle, une indiscretion bien involontaire est si vite arrivée. Pas de confrontation avec la Tribune parlementaire, n'oubliez pas que les journalistes ont toujours raison, même quand ils ont tort!

## Avez-vous confiance d'arriver un jour à la parité entre les hommes et les femmes au Parlement?

Une parité durable nécessite une législation sur la zone paritaire 40-60. Les reculs, malgré les améliorations actuelles, sont toujours possibles alors qu'une loi enverrait un signal puissant comme le fut la loi sur la parité au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, qui fait maintenant consensus en raison des nombreux bénéfices qui lui sont reconnus.

La zone paritaire viendrait pallier le fait que les candidats se précipitent dès qu'une place se libère alors que les candidates hésitent longuement à pénétrer dans l'univers politique conçu, pendant très longtemps, comme un métier d'hommes, fait par et pour les hommes.

■ **Marie Malavoy**

Députée de Sherbrooke (1994-1998)  
et de Taillon (2006-2014)

## REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL EXÉCUTIF DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1962-2018<sup>1</sup>

Le 18 octobre 2018, le premier ministre François Legault dévoilait la composition de son Conseil des ministres. Puisqu'en campagne électorale M. Legault s'était engagé à s'entourer d'un nombre égal de femmes et d'hommes, son annonce d'un cabinet paritaire a généré beaucoup de satisfaction – du moins, chez celles et ceux pour qui l'égalité entre les femmes et les hommes doit dépasser l'engagement discursif pour guider l'action politique sur le terrain. Bien qu'enthousiasmante, la décision de François Legault n'est pas une première. En 2007, le premier ministre Jean Charest avait marqué l'histoire en se dotant d'un cabinet paritaire. Depuis, d'autres ont emboîté le pas, dont le premier ministre Justin Trudeau et le premier ministre John Horgan en Colombie-Britannique. L'avènement de cabinets paritaires soulève la question de leur sens : comment les interpréter? De manière plus précise, ne signifient-ils qu'une rupture avec un passé ringard condamnant les femmes à une sous-représentation au Saint des Saints, ou ne sont-ils pas aussi porteurs d'une certaine continuité en vertu de laquelle les femmes demeurent des marginales au regard du pouvoir de gouverner?

En 2011, j'ai publié un texte dans le *Bulletin d'histoire politique*, « Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010 », dont l'objectif était de brosser à grands traits un portrait de la participation des femmes au Conseil des ministres au Québec. J'y posais un certain nombre de constats que je me propose de revisiter dans le présent texte à la lumière des gouvernements Marois (2012-14), Couillard (2014-18) et Legault (depuis octobre 2018). Pour ce faire, deux notions guideront mon examen, soit celles d'une continuité et d'une rupture avec le passé, c'est-à-dire les années 1962 à 2010, le scénario d'une rupture soulevant la question du devenir des femmes au gouvernement.

### CONTINUITÉ ET RUPTURE

Un premier constat tiré de l'examen de la participation des femmes au Conseil exécutif du Québec entre 1962 et 2010 concernait leur statut minoritaire : depuis qu'elles sont présentes à l'Assemblée nationale, bassin de recrutement des ministres, les femmes ont constitué une minorité des membres du Conseil exécutif, quoique leur proportion parmi les ministres ait été supérieure à leur pourcentage parmi la députation dans son ensemble et celle du parti gouvernemental. Qu'en est-il des cabinets Marois et Couillard? L'élection de 2012 s'est traduite par l'entrée de 41 (32,8 %) femmes à l'Assemblée nationale (dont 17 étaient membres du caucus gouvernemental composé de 54 parlementaires), et celle de 2014 de 34 (27,2 %) femmes (dont 18 portaient l'étiquette libérale – pour un caucus de 70 personnes), alors que le cabinet Marois comptait 8 (34,8 %) femmes sur 23 ministres et le cabinet Couillard 8 (30,8 %) sur un total de 26 ministres. En affichant des taux de féminisation plus élevés que l'ensemble de la députation et celle du parti formant le gouvernement, les cabinets Marois et Couillard s'inscrivaient dans la continuité. C'est aussi le cas du cabinet Legault, paritaire, alors que l'Assemblée nationale compte 53 (42,4 %) de femmes et le caucus caquiste 28 (37,8 %) femmes sur un total de 74 membres. Pour autant, le cabinet de François Legault ne peut pas être pensé seulement en termes de continuité (continuité aussi avec les cabinets paritaires de Jean Charest), puisqu'il marque une rupture nette avec les cabinets Marois et Couillard en cela qu'il fracasse le plafond de verre, à hauteur de la masse critique du tiers, qui les caractérisait. Continuité et rupture, le cabinet Legault génère bien des curiosités pour l'avenir : la parité sera-t-elle sacrifiée au premier remaniement ministériel ou est-elle là pour rester?

<sup>1</sup> Le texte a été rédigé au lendemain de l'élection générale du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et les statistiques sont présentées au tableau de la page 18.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

La parité femmes-hommes au cabinet révèle non seulement la toute-puissance dont dispose la première ou le premier ministre de promouvoir la présence des femmes à l'exécutif, mais aussi de la négliger. Ainsi, en dépit d'un Conseil exécutif paritaire, face visible du gouvernement, quelques analystes politiques ont fait remarquer que seulement le tiers des cabinets des ministres caquistes étaient aux commandes d'une femme à titre de directrice. Le Conseil exécutif paritaire ne serait-il qu'un arbre d'apparat cachant la forêt du pouvoir patriarcal?

## INVITÉES AU CONSEIL DES MINISTRES

Un deuxième constat relativement aux femmes membres du Conseil exécutif portait sur les excellentes chances dont elles bénéficiaient d'être invitées à participer aux travaux exécutifs : de 1962 à 2010, 42 % des députées appartenant au parti gouvernemental ont été promues au rang de ministres. C'est un constat ambigu de continuité et de rupture qui s'impose après 2010 en cela que non seulement la proportion des députées du parti gouvernemental à hériter d'une responsabilité ministérielle ne s'affaisse pas, mais est encore plus élevée pour les cabinets Marois (47,1 %, 8 des 17 députées péquistes sont devenues ministres), Couillard (44,4 %, 8 des 18 députées libérales) et Legault (46,4 %, 13 sur 28). En fait, pour ces trois cabinets, la proportion des députés siégeant du côté gouvernemental invitée à siéger à la table ministérielle était bien plus modeste que pour les députées : 40,5 % (soit 15 hommes ministres sur 37 députés péquistes), 34,6 % (18 sur 52 députés libéraux) et 28,3 % (13 sur 46 députés caquistes).

## LA ZONE PARITAIRE

Un troisième constat invitait à penser la participation des femmes au Conseil exécutif selon différentes périodes établies en fonction de leur proportion parmi les ministres :

1. de 1962 jusqu'au second cabinet Lévesque inclusivement, où le taux de féminisation du Conseil des ministres reste en deçà de 10 %;
2. du cabinet de Pierre Marc Johnson en 1985 au premier Conseil exécutif de Lucien Bouchard en 1996 (entre 14 % et 24 %);
3. du deuxième Conseil des ministres de Lucien Bouchard en 1998 jusqu'au troisième cabinet de Jean Charest en 2008 (entre 31 % et la parité).

Les proportions de femmes au sein des cabinets Marois, Couillard et Legault invitent à revoir ce découpage pour y ajouter une quatrième période. En effet, du cabinet de Pierre Marc Johnson en 1985 à celui de son frère Daniel en 1994, la proportion de femmes ministres varie entre 14 % et 20 %. Les cabinets qui parsèment les gouvernements Parizeau (1994) au premier mandat de Jean Charest en 2003 affichent des taux de féminisation tournant autour de la masse critique de 30-33 % (sauf le premier cabinet Bouchard qui ne comptait que cinq femmes parmi une équipe ministérielle de 21 personnes). Le cabinet Charest de 2007 a marqué une rupture claire, celle de la parité. Qui plus est, depuis, la proportion de femmes ministres se situe dans la zone paritaire. Ces observations m'amènent à avancer l'hypothèse que la décennie qui s'est écoulée depuis le cabinet Charest de 2007 a permis de promouvoir, en douce, l'idée que le Conseil exécutif du gouvernement du Québec devait intégrer une nouvelle convention quant à sa formation, soit celle d'une composition femmes-hommes se situant dans la zone paritaire. Les prochaines années permettront de voir si cette idée, celle d'une institutionnalisation de la zone paritaire au regard de la formation du Conseil exécutif, pêche par excès d'optimisme ou, au contraire, s'inscrit dans la continuité.



## DOUBLE CLIVAGE

Un dernier constat quant à la participation des femmes au Conseil exécutif du gouvernement du Québec de 1962 à 2010 relevait l'existence d'un double clivage, horizontal et vertical, au regard des portefeuilles dont elles ont eu la responsabilité. Le clivage horizontal traduit l'idée que les femmes se retrouvent à la tête de ministères au diapason avec leurs rôles de genre traditionnels : des ministères à vocation culturelle et sociale (comme le bien-être et la santé, l'éducation, la famille, l'enfance et le troisième âge), mais également à mission socioéconomique (par exemple le tourisme et les loisirs, les affaires locales et municipales, l'emploi). Le clivage vertical veut que les femmes se retrouvent au bas de la hiérarchie ministérielle. Certes, en principe les ministres sont sur un pied d'égalité mais, dans les faits, des portefeuilles sont plus puissants que d'autres : il faudrait beaucoup de naïveté pour croire que les Finances et la Culture et les Communications (une responsabilité qui semble aller de facto aux femmes) disposent de la même influence au cabinet. Cela dit, le clivage vertical a été sérieusement ébranlé par l'avènement en 2012 d'une première ministre, Pauline Marois. Son mandat a été de courte durée et, au moment d'écrire ces lignes, il ne semble pas qu'une autre femme occupera ce poste de sitôt. Le clivage horizontal perdure aux cabinets Marois, Couillard et Legault. Pour l'essentiel, les femmes restent cantonnées aux portefeuilles à saveur culturelle et sociale (par exemple, Aîné/e/s et Lutte contre l'intimidation; Culture et Communications; Éducation; Relations avec les Québécois/e/s d'expression anglaise; Santé et des Services sociaux; Services sociaux et Protection de

la jeunesse) et socioéconomique (Affaires municipales et de l'Habitation; Développement économique régional; Tourisme). En dépit de son cabinet paritaire, François Legault a réservé les trois portefeuilles à saveur économique (Finances, Conseil du trésor, Économie et Innovation) à des hommes. Certes, la Justice ainsi que la Santé et les Services sociaux sont des ministères très importants et des femmes en ont hérité. Toutefois, si l'atteinte de la parité femmes-hommes au cabinet marque une rupture avec le passé – et, il est à espérer, une tendance qui se maintiendra dans l'avenir, la répartition des dossiers entre les femmes et les hommes souligne la pérennité du régime du genre : aux femmes le social et aux hommes l'économie.

## CONTINUITÉ HEUREUSE ET... MOINS HEUREUSE

En somme, les gouvernements Marois, Couillard et Legault marquent tout à la fois des continuités et des ruptures avec les conseils exécutifs des années 1962 à 2010. Une continuité heureuse est que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses au cabinet qu'à l'Assemblée. Une continuité moins heureuse veut que la répartition des dossiers entre les femmes et les hommes ministres peine à s'émanciper d'une conception traditionnelle des rôles de genre. L'avènement d'une zone paritaire au cabinet constitue une rupture notable avec le passé, quoiqu'il faille voir si elle est là pour rester. Il faut l'espérer!

■ **Manon Tremblay**

Professeure titulaire de sciences politiques à l'Université d'Ottawa

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## Pourcentage de femmes ministres, pourcentage global de députées et de députées au caucus ministériel, et taux de femmes ministres parmi les députées du caucus ministériel, 1962-2018

Année (premier ministre)	Parti <sup>1</sup>	% de femmes ministres (Nb de femmes/Nb total de ministres) <sup>2</sup>	% global de députées (Nb de femmes/Nb de sièges à l'ANQ) <sup>3</sup>	% de femmes au caucus ministériel (Nb de femmes/Nb de député/e/s au caucus ministériel) <sup>4</sup>	Taux de femmes ministres parmi les députées du caucus ministériel (Nb de femmes ministres/Nb de femmes au caucus ministériel) <sup>5</sup>
1962 (J. Lesage)	PLQ	5,6 (1/18)	1,1 (1/95)	1,6 (1/63)	100,0 (1/1)
1966 (D. Johnson, père)	UN	0,0 (0/20)	0,9 (1/108)	0,0 (0/56)	0,0 (0/0)
1968 (J.-J. Bertrand)	UN	0,0 (0/22)	0,9 (1/108)	0,0 (0/56)	0,0 (0/0)
1970 (R. Bourassa)	PLQ	4,8 (1/21)	0,9 (1/108)	1,4 (1/72)	100,0 (1/1)
1973 (R. Bourassa)	PLQ	4,0 (1/25)	0,9 (1/110)	1,0 (1/102)	100,0 (1/1)
1976 (R. Lévesque)	PQ	4,3 (1/23)	4,5 (5/110)	5,6 (4/71)	25,0 (1/4)
1981 (R. Lévesque)	PQ	7,4 (2/27)	6,6 (8/122)	6,3 (5/80)	40,0 (2/5)
1985 (P.-M. Johnson)	PQ	14,3 (4/28)	8,3 (10/1206)	6,3 (5/80)	80,0 (4/5)
1985 (R. Bourassa)	PLQ	14,8 (4/27)	14,8 (18/122)	14,1 (14/99)	28,6 (4/14)
1989 (R. Bourassa)	PLQ	20,7 (6/29)	18,4 (23/125)	16,3 (15/92)	40,0 (6/15)
1994 (D. Johnson, fils)	PLQ	20,0 (4/20)	18,6 (22/1187)	16,3 (15/92)	26,7 (4/15)
1994 (J. Parizeau)	PQ	31,6 (6/19)	18,4 (23/125)	19,5 (15/77)	40,0 (6/15)
1996 (L. Bouchard)	PQ	23,8 (5/21)	18,4 (23/125)	19,5 (15/77)	33,3 (5/15)
1998 (L. Bouchard)	PQ	30,8 (8/26)	23,2 (29/125)	25,0 (19/76)	42,1 (8/19)
2001 (B. Landry)	PQ	30,4 (7/23)	24,0 (29/1218)	25,0 (19/76)	36,8 (7/19)
2003 (J. Charest)	PLQ	33,0 (8/24)	30,4 (38/125)	28,9 (22/76)	36,4 (8/22)
2007 (J. Charest)	PLQ	50,0 (9/18)	25,6 (32/125)	33,3 (16/48)	56,3 (9/16)
2008 (J. Charest)	PLQ	50,0 (13/26)	29,6 (37/125)	33,3 (22/66)	59,1 (13/22)
2012 (P. Marois)	PQ	34,8 (8/239)	32,8 (41/125)	31,5 (17/54)	47,1 (8/17)
2014 (P. Couillard)	PLQ	30,8 (8/26)	27,2 (34/125)	25,7 (18/70)	44,4 (8/18)
2018 (F. Legault)	CAQ	50,0 (13/26)	42,4 (53/125)	37,8 (28/74)	46,4 (13/28)

Notes : Tableau tiré de Tremblay (2005 : 119) et adapté pour les élections générales provinciales de 2007 et 2008 à l'aide des données du Directeur général des élections du Québec (pour 2007 : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/cand-feminine-2007.php>; pour 2008 : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/cand-feminine-2008.php> ; pages consultées en novembre 2018).

- 1 CAQ : Coalition Avenir Québec ; PLQ : Parti libéral du Québec ; PQ : Parti québécois ; UN : Union nationale.
- 2 Établir la proportion de femmes au cabinet n'est pas chose facile, simplement parce qu'il existe plusieurs façons de le faire. Il aurait été possible de copier la méthode retenue pour l'Assemblée nationale et de considérer le taux de féminisation du premier cabinet constitué à la suite d'une élection générale. Toutefois, cette formule aurait échappé beaucoup de femmes au passage. Par exemple, P.M. Johnson constitue son cabinet le 3 octobre 1985, n'y incorporant alors qu'une seule femme (i.e., Pauline Marois). Or, quelques jours plus tard, le 16 octobre, il y ajoute trois femmes : Louise Beaudoin, Rollande Cloutier et Lise Denis. J'ai donc opté pour les chiffres arrêtés par l'Assemblée nationale à la source suivante : Assemblée nationale du Québec, Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministrescabinets.html> (page consultée en novembre 2018).
- 3 Les proportions correspondent à la présence des femmes à l'Assemblée nationale au lendemain d'une élection générale et ne tiennent pas compte des variations dues aux élections partielles (source : Assemblée nationale du Québec, La présence féminine, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html>; page consultée en novembre 2018). Pour ce qui est des cabinets de Pierre Marc Johnson (1985), Daniel Johnson fils (1994), Lucien Bouchard (1996) et Bernard Landry (2001), les proportions de députées reflètent la présence des femmes à l'Assemblée nationale au moment où ces premiers ministres forment leur cabinet initial.
- 4 Ces données reposent sur les sources suivantes : Assemblée nationale du Québec, Les femmes parlementaires depuis 1961, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes.html>; et, La répartition des sièges aux élections générales, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/sieges.html> (pages consultées en novembre 2018).
- 5 Ces données reposent sur les sources suivantes : Assemblée nationale du Québec, Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministrescabinets.html>; et, Les femmes parlementaires depuis 1961, disponible à <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes.html> (pages consultées en novembre 2018).
- 6 Au moment où P.M. Johnson devient premier ministre, en octobre 1985, deux sièges sont vacants à l'Assemblée nationale du Québec.
- 7 Au moment où Daniel Johnson fils devient premier ministre, en janvier 1994, sept sièges sont vacants à l'Assemblée nationale du Québec.
- 8 Au moment où Bernard Landry devient premier ministre, en mars 2001, quatre sièges sont vacants à l'Assemblée nationale du Québec.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## FEMMES, POLITIQUE ET MÉDIAS<sup>1</sup>

Depuis plus d'un demi-siècle, les femmes et les hommes politiques sont semblables face à la presse parlementaire, en ce sens qu'elles et ils représentent les gens qui les ont élus, quelle que soit la couleur politique arborée. Du côté de la Tribune de la presse, les journalistes sont semblables, en ce sens qu'ils sont des spécialistes de l'information, quel que soit le média représenté.

Selon les époques et les relations établies, quelques parlementaires se montraient parfois disposés à prendre le temps d'expliquer les choses sans confrontation. Puis sont arrivés les stratèges! L'hermétisme, les paraboles, les explications sans consistance sont devenus la norme. Quand les points de presse se révèlent être de la perte de temps ou que des conversations obtenues deviennent opaques et inutiles, l'image s'effrite, tant pour les hommes que pour les femmes politiques. À ce jour, la déplorable « ligne de parti », que les journalistes appellent aussi la « cassette », a produit trop de vapeurs nocives entre les élues et élus et la presse parlementaire. On en a la preuve à l'écoute de la série *Mémoires de députés* du Canal de l'Assemblée nationale. Les ex-parlementaires qui s'y confient sont maintenant libres de parler.

## LA PRÉSENCE DE FEMMES ÉLUES

En octobre 1978, on croyait que la télédiffusion des débats allait améliorer le décorum, raréfier les impolitesse qui, de temps immémoriaux, entrecoupaient les débats, particulièrement à la période des questions. Dès que les députés ont décodé les activités des caméras et micros, l'indiscipline est revenue au galop. Il faut plutôt attribuer au plus grand nombre de femmes qui se sont fait élire depuis les années 80, l'amélioration graduelle de la bienséance, quoiqu'elle fût toujours relative encore à la fin de la 41<sup>e</sup> législature.

On verra ce qu'apportera la présence de 43,2 % d'élues, mais on peut observer que, dès que le nombre de députées a dépassé les 20 % et que le nombre de femmes ministres a été d'au moins 30 %, le ton des échanges a eu sensiblement plus de civilité.

Au début de la 42<sup>e</sup> législature, à la fin novembre 2018, il y a, grosso modo, près de 38 % de députées du côté gouvernemental et 47 % dans l'opposition (28 députées de la CAQ 37,8 %), 16 dans l'opposition officielle du PLQ (51 %), 4 chez les péquistes (40 %) et 5 chez Québec solidaire (50 %). Tous les espoirs sont permis.

## LES «HÉROÏQUES»

Personnellement, mon observation commence à la fin des années 60, alors que Marie-Claire Kirkland est députée de Marguerite-Bourgeoys dans l'opposition officielle. Les plus rustauds des députés l'interrompaient régulièrement pendant ses interventions, mais n'osaient pas l'injurier grossièrement, alors qu'ils n'avaient aucune retenue avec un élu masculin.

Quand M<sup>me</sup> Lise Bacon a pris la relève, elle a également imposé un certain respect à son égard quoique la joute parlementaire n'ait jamais été tendre pour elle non plus.

À l'arrivée de Lise Payette et de trois autres élues du PQ en 1976, il n'y avait qu'une seule élue dans l'opposition, alors formée de 26 libéraux, 11 unionistes, un créditiste et un pénépiste. L'impolitesse n'a ralenti que pendant quelques mois avec l'installation de la télédiffusion des débats et a repris sa régularité.

Un mot me vient pour caractériser le vécu parlementaire et gouvernemental de ces trois femmes, Marie-Claire Kirkland, Lise Bacon et Lise Payette : héroïque.



Gisèle Gallichan

1 Observations faites sur une période de 25 ans à la Tribune de la presse et de 7 ans au Canal de l'Assemblée nationale

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

Il suffit d'écouter leurs confidences à Gilles Morin dans la série *Mémoires de députés* pour ressentir le poids des frustrations quotidiennes. Chacune, seule au Conseil des ministres (Lise Payette y fut rejointe après sept mois par Jocelyne Ouellette), doit attendre que chaque collègue masculin, compétent ou non, ait opiné sur le dossier qu'elle apporte, avant qu'elle puisse même ouvrir la bouche pour expliquer le projet qu'elle, elle connaît parfaitement, après plusieurs mois d'étude du dossier et une tournée de consultation de la population, avec ses fonctionnaires et proches collaborateurs et collaboratrices. Les hommes ministres n'avaient pas à se plier à ce détestable tour de table. Je les imagine chacune, endurant cela en silence... Me vient ce mot de Sénèque : « Les grandes douleurs sont muettes ».

## UNE SEULE PRÉSIDENTE DEPUIS 1792

Au moment d'écrire ces lignes, une seule femme a été présidente de l'Assemblée en 226 ans d'histoire, Louise Harel, et cela pendant moins de 15 mois, en 2002-2003. La première femme à avoir pris place au fauteuil de la présidence, à titre de vice-présidente, a été Louise Cuerrier en décembre 1976. Sans formation juridique, ancienne enseignante, elle avait à composer avec un parterre de leaders parlementaires panachés : Robert Burns, redoutable virtuose de la procédure depuis 1970, Jean-Noël Lavoie, qui avait été président de 1970 à 1976 et avait, à ce titre, signé le nouveau règlement (Code Lavoie), Maurice Bellemare, leader parlementaire perpétuel de l'Union nationale, qui démontrait une hostilité évidente à l'autorité féminine, et, au fond de la salle, qui se faisaient entendre au-dessus de la mêlée, Camil Samson et Fabien Roy.

Que d'heures affreusement pénibles pour elle, particulièrement à l'époque de la loi 101 ! Ajoutez cette phrase assassine du chef libéral Claude Ryan pendant la campagne électorale du printemps 1981 : « On l'a tolérée parce que



Lise Bacon et Gisèle Gallichan en 2010, lors du lancement de la brochure *Femmes et vie politique*. De la conquête du droit de vote à nos jours.

Avec l'aimable autorisation de Gisèle Gallichan

c'est une femme ». Claude Ryan éprouvait de la difficulté à reconnaître l'intelligence féminine, ce que déplorait amèrement M<sup>me</sup> Lise Bacon. Réélue en 1981, elle a connu quelques tribulations avec ce nouveau chef jusqu'à ce que Robert Bourassa soit de retour aux affaires en 1983. À la reprise du pouvoir en 1985, il la nommera vice-première ministre.

## LE TON CHANGE AVEC LA FORCE CROISSANTE DU NOMBRE

Les décennies suivantes ont amené davantage d'éluës. Et les chefs de gouvernement faisaient accéder de plus en plus de femmes à l'exécutif.

Le travail en commission parlementaire a également connu une mutation. Plus de courtoisie dans le ton et une amélioration de la qualité de contenu des échanges. Les femmes, plus studieuses, ont apporté une collaboration appréciée à leurs collègues masculins impliqués aux différents dossiers quand elles n'en étaient pas elles-mêmes les premières responsables; et elles ont eu un effet d'entraînement positif chez plusieurs autres qui avaient pris habitude de ne participer que pour l'esbroufe.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

Me revient à l'esprit le travail colossal de l'étude en commission parlementaire de la réforme du Code civil (loi 125 en 1990-1991). Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, la porte-parole de l'opposition officielle, Louise Harel, et leurs conseillers de part et d'autre ont sans doute gravé à jamais dans leur mémoire cet épisode qui a vu s'écrire plusieurs centaines sinon un millier d'amendements, sans invectives disgracieuses (même s'il y a eu des moments irritants), et qui a permis de confectionner une loi ensuite votée à l'unanimité de l'Assemblée.

Des commissions parlementaires ont été présidées par des femmes qui se sont attiré l'unanimité des louanges des membres et de participants, à la fin de travaux législatifs, ou de contrôle, ou de consultation. J'en cite deux, mais elles sont nombreuses : Madeleine Bélanger (PLQ) à la Commission de l'aménagement de 1994 à 1998 et à la Commission de l'éducation de 1999 à 2003; Rita Dionne-Marsolais (PQ) à la Commission de l'administration publique de 2003 à 2007.

## TOUS BÉNÉFICIER DE MEILLEURS HORAIRES

En 2008, pour le Canal de l'Assemblée nationale, j'ai eu l'occasion d'interviewer deux jeunes mères députées, Stéphanie Vallée (PLQ) et Véronique Hivon (PQ) sur leur organisation travail-famille. J'ai admiré cette organisation dont j'aurais été incapable à leur âge. Il faut admettre cependant que cette nouvelle génération d'élues pouvait bénéficier d'accommodements et de changements d'horaires parlementaires, en plus des progrès sociaux, tous acquis dans la foulée des pionnières des années 60 et 70 et grâce à la force croissante du nombre de femmes élues par la suite. Les élus masculins en ont bénéficié tout autant.

On est maintenant loin de cette époque où Claire Kirkland, arrivée à la fin de 1961, devait chercher et trouver des salles de toilettes d'employées du parlement ou utiliser les toilettes du public, parce qu'il n'y en avait pas de prévues pour une élue féminine. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais les efforts doivent être maintenus pour une meilleure représentativité hommes-femmes de la société au Parlement.



Cérémonie de sanction du projet de Code civil du Québec, le 18 décembre 1991.

Ministère des Communications du Québec  
Photographie : Bernard Vallée

## LE PRÉSENT À L'AVENIR

La dernière décennie a amené, à chaque élection générale (en y ajoutant les partielles), une quarantaine d'élues. Et nous en sommes au 3<sup>e</sup> Conseil exécutif paritaire.

Les Québécoises doivent continuer à avoir l'audace et la confiance dans leur talent et leur compétence à participer activement à la vie démocratique. La population a besoin, en plus du talent et des compétences des élus masculins, de l'intelligence sensible qu'elles mobilisent.

En constatant que la présente législature, qui est la 42<sup>e</sup>, a 42 % de représentation féminine au lendemain de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre 2018, il m'est venu la curiosité de demander à Google la signification de ce nombre chez les adeptes de la numérogie. Voici la réponse : « Le 42 est un nombre féminin assez favorable aux femmes ». Tiens donc !

Je me risque à dire que c'est une bonne affaire... à condition que la ligne de parti ne continue pas à tout gâcher!

### ■ Gisèle Gallichan

Journaliste

Membre de la Tribune de la presse (1967-1995)

Journaliste-animatrice

au Canal de l'Assemblée nationale (2003-2011)

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC



Norman Delisle

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE TRANSFORMÉE PAR LA PRÉSENCE DES FEMMES

L'élection du 1<sup>er</sup> octobre dernier a provoqué au Québec un tremblement de terre certain. Parmi les 125 membres de l'Assemblée nationale élus ce soir-là, on comptait 53 femmes, soit 42,4 %. C'est un record. L'ancienne marque était de 41 femmes, soit 32,8 %, réalisée au scrutin de 2012. Pour la première fois de l'histoire québécoise, une proportion de 40 % de femmes élues était atteinte, ce qui est considéré comme un seuil convenable en Occident.

Cela n'a pas été facile. La journaliste Colette Beauchamp écrivait en 1987 : « Les femmes en politique sont victimes de stéréotypes féminins. Quand elles paraissent fatiguées en public, pas maquillées et mal coiffées, on dira que la tâche est trop lourde pour elles alors que d'un de leurs collègues dont les traits sont tirés et l'allure fripée, on dira qu'il est trop consciencieux et qu'il s'use à la tâche. » En politique, les femmes ont toujours eu une côte plus abrupte à remonter que leurs vis-à-vis masculins.

### NOUVELLE DONNE

Mais une chose est sûre : plus de femmes en politique crée des conditions qui vont changer la donne. Le climat ne sera plus le même au Salon bleu. En effet, la plupart des femmes n'abordent pas la politique comme les hommes. Il convient d'en analyser les raisons. En premier lieu, la culture et les valeurs personnelles des femmes, et donc des politiciennes, sont différentes. Les hommes sont plus antagonistes. Les politiciens ont un goût marqué pour l'affrontement, le défi, le choc, l'attaque, le face à face. La majorité des femmes favorise plutôt la conciliation, l'arrangement, la recherche du compromis, la médiation, l'entente à l'amiable.

### CHANGER DE TON

Il n'est pas besoin d'une longue observation pour constater tout cela. Je me souviens de certains débats parlementaires sur les questions financières auxquels j'ai pu assister en 2002 comme journaliste. Pour la première fois de l'histoire, la ministre des Finances, une femme, M<sup>me</sup> Pauline Marois, faisait face à une autre femme, sa vis-à-vis de l'opposition libérale, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget. Tant sur le parquet de la Chambre qu'en commission parlementaire, le ton avait changé. On divergeait d'opinion bien sûr et on débattait, mais avec élégance, avec aménité, sans acrimonie. J'ai même vu, lors d'une interruption de séance de la commission parlementaire, les deux femmes échanger amicalement entre elles sur les façons dont le dossier devait être traité et sur les pistes de solution à envisager.

Je me suis rappelé aussi la manière dont les femmes qui accèdent à la vice-présidence de l'Assemblée utilisent souvent leur calme et leur flegme pour apaiser leurs collègues masculins qui se sont emportés. L'exemple provient de M<sup>me</sup> Louise Cuerrier, première femme vice-présidente de la Chambre de 1976 à 1981. La même attitude a été constatée au cours des dernières années chez M<sup>me</sup> Maryse Gaudreault, députée de Hull et elle aussi vice-présidente.



Maryse Gaudreault

Collection Assemblée nationale.  
Photographe : Valérie Cliche

### LA RECHERCHE DU CONSENSUS

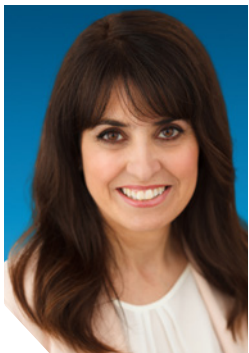
Les femmes ont par ailleurs des soucis qui diffèrent de ceux de leurs collègues masculins.

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC



Magaret F. Delisle

On aime travailler par consensus. Quelques exemples : en 2005-2006, la ministre déléguée aux Services sociaux, Margaret Delisle, présente une refonte complète de la protection de la jeunesse, la loi 125. C'est un sujet délicat qui requiert beaucoup de subtilité. La ministre libérale s'assure immédiatement de l'appui de sa collègue péquiste, Solange Charest, députée de Rimouski. Le travail en commission parlementaire dure six mois et lors de l'adoption finale de la loi, en juin 2006, les deux femmes encensent l'étroite collaboration qui les a unies lors de ces travaux.



Véronique Hivon

En 2014, c'est le débat sur la loi 52, Loi concernant les soins de fin de vie. Le dossier réunit plusieurs députées de tous les partis politiques autour de leur collègue de Joliette, Véronique Hivon. Le débat est mené avec respect, dignité et compassion, à un point tel que les chefs des partis politiques autorisent – ce qui est très rare - un vote libre des députés dans ce dossier. Cette question très controversée s'est résolue grâce au doigté des principales intervenantes.

## CALMER LES ESPRITS

Le ton utilisé par les femmes parlementaires contribue par ailleurs à calmer les esprits. J'ai en mémoire la députée d'Hochelaga-Maisonneuve de 1981 à 2008, Louise Harel. Elle prenait la parole d'une voix douce et délicate, sans lever le ton. Il fallait prêter une oreille attentive pour l'entendre.

Cela amenait subitement tout le monde à se taire pour ne rien perdre de l'intervention. Le climat généralement agité de la Chambre était aussitôt transformé. Il était difficile pour les vis-à-vis de M<sup>me</sup> Harel de ne pas répliquer sur le même ton serein. Le calme revenait.

## L'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Il importe de savoir que les femmes députées proviennent généralement de milieux différents de leurs collègues de l'autre sexe. Il y a beaucoup moins de médecins, de juristes et d'avocates chez les élues que chez leurs confrères masculins. Beaucoup moins de gens d'affaires aussi. On retrouve par contre en plus grand nombre des travailleuses sociales, des intervenantes provenant de groupes communautaires, des femmes issues du monde de la santé, de l'éducation ou du secteur coopératif. Si on convient que les valeurs véhiculées et les façons d'agir de ces groupes sociaux sont différentes de celles des professions plus traditionnelles, on trouve une explication additionnelle à l'attitude des femmes députées à l'Assemblée nationale et à leur conception de la politique.

## UNE JUSTE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La présidente du Comité femmes et politique municipale, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, signalait que la présence de femmes dans la sphère politique est nécessaire « pour une juste représentation de la société », surtout au moment où on débat de plus en plus de l'égalité hommes-femmes. Or, un des avantages de cette présence accrue de femmes dans les parlements et les conseils municipaux est certes l'amélioration et le rehaussement de la qualité des débats qui s'y tiennent et des décisions qui s'y prennent.

### ■ Norman Delisle

Journaliste à la Tribune de la presse (1972-2008)



Marie Malavoy

## UN SI LONG CHEMIN

Nous venons de si loin. Durant la majeure partie de l'histoire de l'humanité, les femmes furent absentes des sphères du pouvoir. D'abord déesses idéalisées car nous donnions mystérieusement naissance aux enfants, notre sort commença à changer quand les hommes découvrirent leur rôle dans la paternité. Cela s'est fait selon toute vraisemblance par l'observation des animaux au moment où on commença à en faire l'élevage. Dès lors, le pouvoir des femmes a perdu de sa puissance. Fini les statuettes à la gloire de la fertilité. Fini les déesses. Le pouvoir lié à la paternité a pris un nom : le patriarcat. Ce dernier s'est imposé dans toutes les sphères de l'activité humaine, depuis les cercles familiaux jusqu'aux instances économiques et politiques. Les rôles des hommes et des femmes furent bien campés. Aux premiers la place publique, aux secondes l'univers domestique. On parle parfois chez nous de « matriarcat » dans la tradition de certaines familles québécoises, mais le terme approprié serait plus celui de « matricentrisme », c'est-à-dire une société centrée sur la mère, car ce pouvoir s'exerçait dans l'entourage immédiat de la maison. La « grande histoire », celle des conquêtes, des découvertes et des révolutions, fut essentiellement marquée par les décisions et les actions des hommes.

## LES PROGRÈS

Nous venons de si loin, disais-je en commençant. Ce court détour par les millénaires qui nous ont précédés n'a d'autre but que de décrire le fond de scène sur lequel nous avons pris place peu à peu. Depuis quelques décennies particulièrement, les progrès sont impressionnants. L'ouverture de l'éducation aux filles, assortie du choix de nos grossesses, nous ont propulsées dans presque tous les métiers. Celui de la politique accusait jusqu'à récemment un grand retard. Force est de constater qu'un bond de géant a marqué chez nous les dernières années. Lors de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre dernier, pour la première fois de son

histoire, le Parlement du Québec compte 42,4 % de femmes. Il faut bien entendu s'en réjouir. Mais, pour prendre une image féminine bien stéréotypée, nous n'avons pas choisi le décor de la maison. En politique, nous arrivons dans un univers dont l'architecture, les codes, les usages, les comportements, le langage, bref, la culture, sont marqués par le fait que les hommes y ont exercé le pouvoir. Il n'est pas évident de devoir, du jour au lendemain, accepter des règles qui ressemblent à celles d'un régiment, intégrer dans son vocabulaire le « ralliement des troupes », « la perte d'un combat, mais non de la guerre », « le fourbissement des armes », « le passage à l'attaque » ou encore « vaincre l'adversaire » quand ce n'est pas « l'écraser » – pour ne donner que quelques exemples. Un langage, cela s'apprend bien sûr et la pression du groupe force à la conformité. Mais cela ne va pas sans effort et sans avoir parfois l'impression de laisser de côté une partie de soi-même. S'il y a quelques assouplissements dans les mœurs politiques depuis l'arrivée de femmes parlementaires – pensons par exemple à la fin des sessions de travail la nuit – le modèle global tient encore le coup. Avant de penser le transformer, il faut s'y adapter pour y survivre. Pour celles qui le côtoient pour la première fois, le choc peut être brutal.

## POURQUOI PAS MOI?

Ce qui précède est la facette la plus visible de la culture du pouvoir. D'autres dimensions s'ajoutent pour comprendre les difficultés du processus d'acclimatation des femmes. En commençant par l'image que nous avons de nous-mêmes. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie a organisé il y a quelques années une formation intitulée « Pourquoi pas moi ? », afin d'inciter des femmes à se lancer en politique. Le titre est révélateur. Autant les hommes se sentent d'instinct à leur place, et rêvent même dès le départ de devenir le chef, autant les femmes se questionnent quant à leurs talents et leurs capacités.



# LES FEMMES PARLEMENTAIRE AU QUÉBEC

On le sait bien, dans les campagnes de recrutement pour des candidatures féminines les démarches sont souvent longues et ardues. Même parmi celles qui se sentent une vocation politique, les questions et les préoccupations surgissent de tous côtés. L'une d'elles, et non la moindre, concerne la conciliation entre la famille et le travail. Les exigences de la vie de députée sont difficilement conciliables avec le rôle traditionnel de la mère. Horaires sans fin, distances à parcourir, obligations multiples sont le lot de ce métier. Si toutes celles qui, ayant des enfants, ont trouvé moyen de composer avec cette réalité, leur sens des responsabilités par rapport à cette dimension de leur vie est ressenti avec plus d'acuité que chez leurs confrères. Ce qui était au départ un frein à leur engagement politique peut devenir en cours de route source d'inconfort, voire de sentiment de culpabilité. La charge émotive des rôles sociaux intégrés sur une longue période de l'histoire de l'humanité ne se dissout pas en mettant les pieds dans un parlement.

## LES DEUX MOITIÉS DOIVENT GOUVERNER

La route vers le pouvoir fut donc plus longue pour les femmes et les embûches plus nombreuses sur le parcours. Mais nous avons emprunté ce parcours, nous y avons fait collectivement nos premiers pas, nous sommes fières de nos réalisations, nous en avons entraîné d'autres à notre suite et voulons témoigner que la politique est tout autant la responsabilité des femmes que celle des hommes car les deux moitiés du monde doivent le gouverner. Si le décor tient toujours en grande partie à ce que les siècles passés nous ont légué, il ne tient qu'à nous de le redessiner à notre image. Souhaitons qu'un Parlement composé pour moitié de femmes introduise, au-delà de l'accentuation des couleurs sur les banquettes de l'Assemblée nationale, un changement en profondeur de notre culture politique.

### ■ Marie Malavoy

Députée de Sherbrooke (1994-1998)  
et de Taillon (2006-2014)

## Ils ont dit...

*« Ce sont elles qui mettent au monde les hommes d'État, les élèvent et leur transmettent les plus hautes qualités. À ce compte, les femmes sont plus importantes que les hommes dans le mouvement des affaires humaines. »*

### ■ Henry Miles

Député de Montréal-Saint-Laurent et promoteur du premier projet de loi accordant le droit de vote aux femmes, 9 mars 1922

*« Le niveau intellectuel établit que les femmes de notre province sont en général plus instruites que les hommes, par conséquent mieux préparées à juger nos problèmes sociaux. Je réclame donc le droit de vote pour la femme afin d'élever le niveau de nos discussions politiques, pour assurer plus d'ordre et de dignité dans nos assemblées, pour contribuer à faire en sorte que les générations futures soient mieux préparées que nous à leurs tâches. »*

### ■ Adélar Godbout

Premier ministre du Québec, lors du débat qui a mené à l'adoption de la loi donnant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, 4 avril 1940

# LES FEMMES PARLEMENTAIRES AU QUÉBEC

## LE MONUMENT EN HOMMAGE AUX FEMMES EN POLITIQUE

Si les femmes ont aujourd’hui les mêmes droits politiques que les hommes au Québec, elles les ont acquis au prix de nombreuses luttes tout au long d’un parcours difficile.

C’est pour rappeler la dureté de ces luttes que l’Assemblée nationale a autorisé la création du monument en hommage aux femmes en politique.

Le 5 décembre 2012, le président de l’Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, dévoilait le monument érigé sur les terrains de l’hôtel du Parlement. Il était accompagné de la première ministre, M<sup>me</sup> Pauline Marois, du chef de l’opposition officielle, M. Jean-Marc Fournier, du chef du deuxième groupe d’opposition, M. François Legault, de plusieurs ministres et députés, de même que des représentants des partenaires du projet, soit la Commission de la capitale nationale

du Québec, la Ville de Québec et le Conseil du statut de la femme.

Ce monument met en lumière la contribution de quatre pionnières, Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain qui ont milité pour le droit de vote et d’éligibilité des femmes ainsi que Marie-Claire Kirkland, première femme élue au Parlement de Québec. Cette œuvre est une réalisation de M. Jules Lasalle, sculpteur d’expérience, qui a participé à près d’une quarantaine de manifestations d’arts publics. Il est également l’auteur de la statue du premier ministre Robert Bourassa érigée sur la colline Parlementaire.

L’œuvre est installée le long de la façade sud de l’édifice de l’hôtel du Parlement, sur la Grande-Allée à Québec.

Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Renaud Philippe



Le monument en hommage aux femmes en politique sur les terrains de l’hôtel du Parlement.

## JOHN PARISELLA ÉPATE LES EX-PARLEMENTAIRES

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, près d'une quarantaine d'ex-parlementaires se sont retrouvés à Montréal, dans le cadre de l'activité annuelle de l'Amicale qui se tient dans la métropole.

À cette occasion, John Parisella, l'ancien directeur de cabinet du premier ministre Bourassa, a livré une conférence captivante en brossant un tableau bien documenté sur la situation politique qui a cours aux États-Unis. M. Parisella a aussi jeté un regard prospectif sur les éventuels candidats démocrates qui pourraient affronter Donald Trump en 2020.

Toujours affable, John Parisella a su captiver son auditoire, notamment en ponctuant sa présentation d'anecdotes personnelles qui nous ont permis de mieux le connaître.

Tous ceux et celles qui ont participé à cet événement ont pu retrouver avec émotion d'ex-collègues, en plus de saisir davantage les subtilités de la politique américaine.

Merci à Lucie Papineau, présidente du Comité des activités, d'avoir si bien orchestré cette rencontre.

■ **René Blouin**

Député de Rousseau (1981-1985)



Pauline Marois, John Parisella et Rita Dionne-Marsolais



Rita Dionne-Marsolais, Pauline Marois et Monique Jérôme-Forget



Scott McKay, Sophie-André Blondin, Jean-Pierre Charbonneau et Denise Beaudoin

Toutes les photos de cet article sont reproduites avec l'aimable autorisation de René Blouin



Rita Dionne-Marsolais



Yvon Marcoux, Lucienne Robillard, Cécile Vermette et Jacques Tremblay



David Cliche, Harry Blank, André Harvey et Jean Leclerc

## LES OBJETS PATRIMONIAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les collections d'objets patrimoniaux de l'Assemblée nationale ne cessent de s'enrichir. Elles comptent aujourd'hui plus de 5000 pièces de toutes sortes, allant du matériel électoral aux portraits de la galerie des présidents, en passant par les objets reçus par les députés dans le cadre de leurs fonctions parlementaires. À partir de ce numéro, l'équipe des archives et de la numérisation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale publiera dans les pages du *Temps de parole* une chronique afin d'expliquer un aspect particulier d'un objet des collections de l'Assemblée nationale.

Premiers cas à l'étude, les anciens crucifix de la salle de l'Assemblée nationale et de la salle du Conseil législatif.

En 1936, le gouvernement de Maurice Duplessis fait installer un crucifix au-dessus de chacun des fauteuils des orateurs de l'Assemblée législative et du Conseil législatif. Le crucifix de la salle du Conseil législatif aurait été décroché quelque part entre juin 1969 et février 1976<sup>1</sup> et celui de la salle de l'Assemblée nationale est remplacé, en 1982, par un crucifix conçu et offert gratuitement par le sculpteur Romuald Dion<sup>2</sup>. Ainsi il aurait été plausible d'en trouver deux dans nos réserves. Or, un seul crucifix a été retrouvé dans la voûte de la Bibliothèque. Il figure pour la première fois dans un inventaire des objets patrimoniaux réalisé en 2005.

Fonds Assemblée nationale du Québec

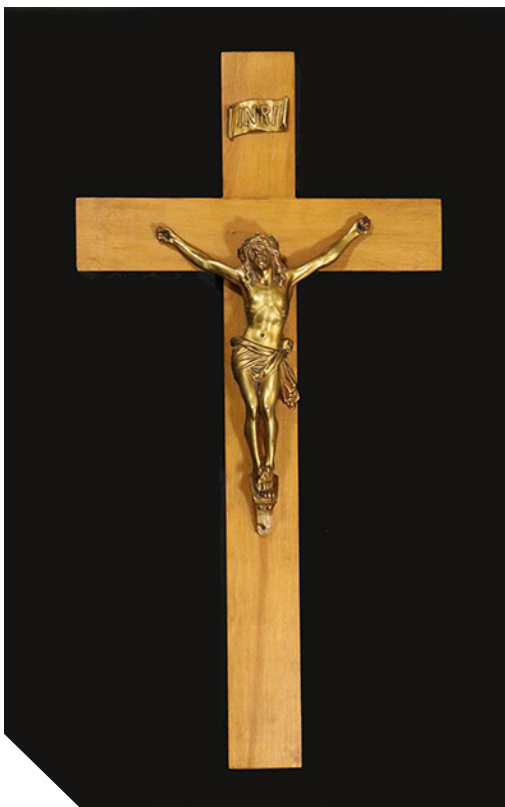


Fig.1 : Le crucifix conservé dans les réserves de l'Assemblée nationale du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Office du film du Québec, 1949



Fig.2 : Un agrandissement d'une photographie de l'intérieur de la salle du Conseil législatif permet de distinguer les différences entre les crucifix des deux salles de l'Assemblée nationale.

- 1 Un crucifix paraît sur une photographie de l'intérieur de la salle du Conseil législatif datée de juin 1969, mais est absent sur une autre photographie de la même salle datée de février 1976.
- 2 Dans une lettre du 4 mars 1982, Romuald Dion déplore la piètre qualité du crucifix d'origine et propose un crucifix, fabriqué de ses mains, qui n'a pas l'allure d'un « made in Hong Kong ». Archives de l'Assemblée nationale.

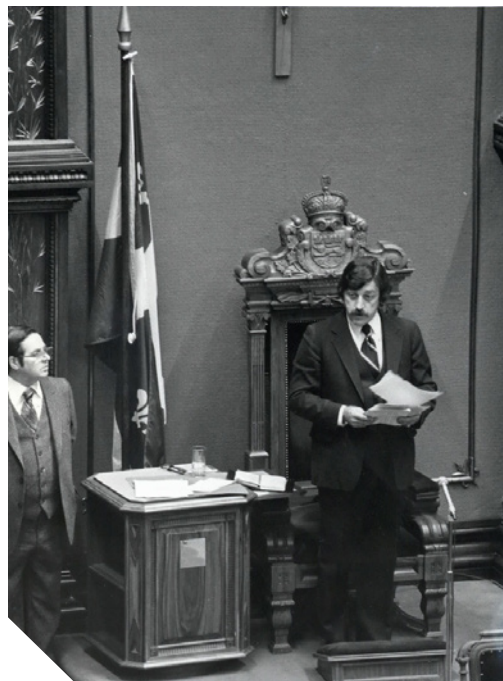
Alors qu'on a longtemps cru que ce crucifix était placé dans la salle du Conseil législatif<sup>1</sup>, un examen attentif de photographies des deux salles nous porte à croire qu'il s'agit plutôt de l'ancien crucifix de la salle de l'Assemblée nationale. En effet, un cliché de l'intérieur de la salle du Conseil législatif de 1949 montre un crucifix de même proportion, mais dont la plaquette portant l'inscription INRI est oblique tandis que la partie basse de la croix ne porte pas de veine plus foncée comme on le voit sur l'autre crucifix. Par ailleurs, on remarque que les arêtes de la croix en bois de la figure 2 sont biseautées tandis qu'elles sont coupées à angle droit sur celui de la figure 1.



Fonds Assemblée nationale du Québec

Le président Richard Guay à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte québécoise des droits et libertés de la personne dans la salle du Conseil législatif le 30 septembre 1983. En haut à gauche, un agrandissement du crucifix sur lequel on distingue clairement la veine plus foncée dans le bois.

En somme, bien qu'ils soient semblables à première vue, les deux crucifix installés au-dessus des trônes présentent des différences significatives. Néanmoins, la confusion s'expliquerait par le fait qu'après le remplacement du crucifix de la salle de l'Assemblée nationale en 1982, l'ancien crucifix aurait été brièvement réinstallé dans la salle du Conseil législatif.



Fonds Assemblée nationale du Québec

Clément Richard préside une séance de l'Assemblée le 3 juin 1980. Au-dessus du fauteuil, on distingue clairement la veine foncée dans le bois du crucifix.

Toutefois, toutes les photographies consultées de la salle de l'Assemblée nationale entre 1936 et 1982 montrent un crucifix dont le bois couleur miel est traversé, à sa base, d'une veine plus foncée. Ce détail est bien présent sur le crucifix conservé dans les réserves de l'Assemblée nationale. Cette photographie du président Clément Richard en pleine séance à l'Assemblée le 3 juin 1980 est certainement l'une des plus éloquentes !

Enfin, nous en savons très peu sur la fabrication du crucifix d'origine, si ce n'est qu'il porte l'inscription « France » sur l'appui-pied et que le corps est en métal peint.

■ **Alain Gariépy**

Service des archives et de la numérisation  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

1 Dans un article paru dans le *Bulletin de la Bibliothèque* en 2008, Martin Rochefort, en s'appuyant sur des photographies de séances de commissions parlementaires dans la salle du Conseil législatif entre 1983 et 1984, établissait que le crucifix de la réserve provenait de la salle du Conseil législatif. *Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 37, n° 2 (automne 2008), p. 18-23

La description des ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction de la publication de l'Amicale des anciens parlementaires, *Le Temps de parole*.

## ***Bourassa et Lévesque***

par Alain Lavigne

Les éditions du Septentrion, 2018, 192 pages

Robert Bourassa et René Lévesque sont des chefs politiques dont les parcours sont inexorablement liés. Ils se sont affrontés à trois reprises : Bourassa a remporté les élections de 1970 et de 1973 et Lévesque a pris sa revanche en 1976.

Au-delà de leurs différends idéologiques, plusieurs autres traits opposent les deux leaders. Bourassa est tacticien, rationnel et il apprécie le marketing politique tandis que Lévesque est intuitif et charismatique. Il se prête au marketing, mais avec bien des résistances. L'auteur illustre, à l'aide de documents, d'objets et de portraits journalistiques d'époque, les différentes images de Bourassa et de Lévesque lors des élections de 1970. Une première image, qui est celle façonnée par les stratèges; une seconde, construite par les journalistes; la troisième, dessinée par les caricaturistes. Place à la bataille d'images!

- **Robert Bourassa**, député de Mercier (1966-1976), de Bertrand (1985) et de Saint-Laurent (1986-1994)
- **René Lévesque**, député de Montréal-Laurier et Laurier (1960-1970) et de Taillon (1976-1985)



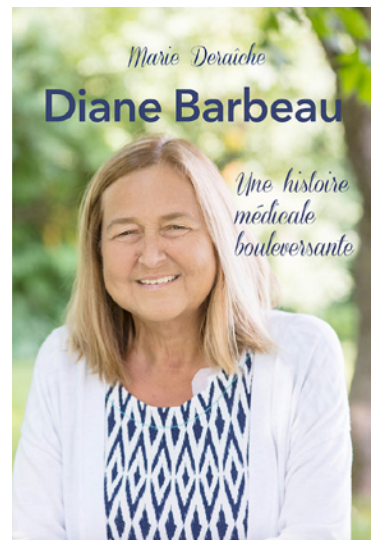
## ***Diane Barbeau, une histoire médicale bouleversante***

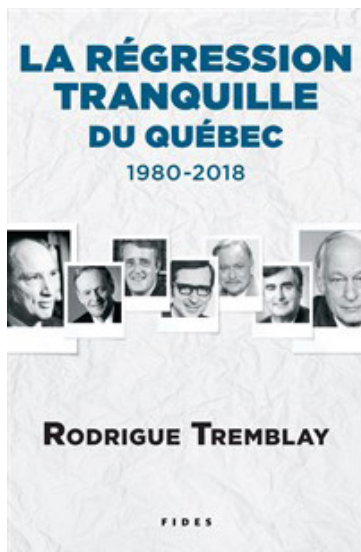
par Marie Deraîche

Autoédité par Marie Deraîche, 2018, 92 pages

Diane mène une vie rêvée. Députée à l'Assemblée nationale, dévouée à son milieu, amoureuse d'un bel Écossais, elle est enceinte de son premier enfant. Elle navigue en plein bonheur jusqu'à ce que tout chavire après une hospitalisation d'urgence au septième mois de grossesse. Sa pression artérielle est anormalement élevée, la vie du bébé est en danger. Elle est forcée au repos complet. Le 14 février 2003, après avoir appris qu'elle est atteinte d'une rare forme de cancer aux reins, elle subit en urgence une césarienne pour donner naissance à sa fille, Michelle. S'enchaîne une succession d'écueils qui l'entraînent dans un étrange labyrinthe de stupeur. Fragile, la vie de Diane sera ponctuée de deuils, de limitations et de renoncements déchirants qu'elle affrontera avec une force spectaculaire. Ce récit n'est pas une biographie; c'est le témoignage émouvant d'une femme de coeur qui déborde d'espoir et de joie de vivre, d'une mère aimante consciente de l'impact de sa maladie sur la vie de sa fille.

- **Diane Barbeau**, députée de Vanier (1994-2003)





## **La régression tranquille. 1980-2018**

par Rodrigue Tremblay  
Fides, 2018, 344 pages

Observateur averti de la scène politique québécoise, économiste et ancien ministre, Rodrigue Tremblay relate et commente les grands événements politiques d'une période cruciale dans l'histoire du Québec, celle qui va de 1980 à 2018. Sans complaisance et sans ménagement, il identifie les erreurs du passé et les défis futurs qui se posent pour le Québec et pour la nation québécoise.

« Les Québécois et les Québécoises, le Québec tout entier, conclut Rodrigue Tremblay, sont capables de grandes choses dans l'avenir pourvu qu'ils le veuillent. » En définitive, quand tout a été dit, tout se ramène à la question centrale à laquelle il faut laisser à chacun et à chacune le soin de répondre : Est-ce que les Québécois et les Québécoises d'aujourd'hui, en tant que patriotes de toutes origines, ont la volonté de travailler à la survie, à l'épanouissement et à la prospérité de la seule nation francophone majoritaire en Amérique du Nord?

■ **Rodrigue Tremblay**, député de Gouin (1976-1981)

## **Anciens et anciennes parlementaires, aidez-nous à vous informer!**

Vous avez publié, avez reçu une nomination ou une décoration?

Vous avez participé à un colloque, une émission de télévision ou de radio?

Contactez le secrétariat de l'Amicale par courriel : [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca)



## MÉMOIRES DE députés

La série *Mémoires de députés* a amorcé sa onzième saison au lendemain de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre. Trois nouveaux invités ont pris place sur notre plateau afin de partager avec l'animateur John Grant des moments marquants de leur carrière politique.

Entièrement produite par l'Assemblée nationale, cette série est le résultat d'une collaboration entre l'Amicale des anciens parlementaires, le Service de la recherche et le Service de la télédiffusion des débats. Cette production permet entre autres de conserver une mémoire institutionnelle de ces histoires et d'enrichir la programmation du Canal et le site Internet de l'Assemblée nationale.

La première partie de la saison 2018-2019 nous permet de voir M<sup>me</sup> Diane Leblanc, MM. André Boulerice et Yvon Vallières nous raconter des souvenirs, des anecdotes et des événements qui ont teinté leur passage à l'Assemblée nationale.

M<sup>me</sup> **Diane Leblanc** nous raconte qu'un lapsus sur les cloches peut être assez être drôle.

« C'est un lapsus, hein, parce qu'on dit... bon, quand vient le temps de voter, on dit "sonnez les cloches, qu'on appelle les députés". Alors là, j'ai sonné les députés, appelé les cloches. Alors, ce n'est pas la chose la plus glorieuse de ma carrière de vice-présidente, mais c'est peut-être la plus drôle. »



Diane Leblanc

M. **André Boulerice** nous confie qu'une visite dans le nouveau comté de Sainte-Marie-Saint-Jacques peut être bouleversante.

« Dans mon porte-à-porte, j'ai frappé, une journée, sur la rue Saint-Hubert ou Saint-André, je ne me souviens plus, j'ai frappé à la porte d'une maison, on m'a laissé entrer, et j'ai vu un plancher de terre battue. L'amie qui faisait du porte-à-porte avec moi était complètement bouleversée. Diane m'a dit : Je ne croyais pas que ça existait dans notre pays encore. »



André Boulerice

M. **Yvon Vallières** nous explique qu'il n'est pas simple d'être le benjamin à l'Assemblée nationale.

« Je me souviens, la première fois que je me suis présenté à l'Assemblée nationale, je me suis présenté là en col roulé [...]. Harry Blank



Yvon Vallières

était venu me voir rapidement à ma banquette [...]. Puis là, d'un ton... je ne sais pas si lui, c'était pour me faire peur, mais il a réussi, alors j'ai été mettre un veston puis une chemise, une cravate. Donc, ça a été mes premiers pas à l'Assemblée. »

L'été dernier, le plateau a aussi accueilli M<sup>mes</sup> Louise Beaudoin, France Dionne, Denise Carrier-Perrault et Marie Grégoire ainsi que MM. Alexis Wawanoloath et Michel Tremblay. L'équipe de production s'affaire actuellement à préparer leurs émissions et la diffusion est prévue en 2019.

Cette année encore, nous poursuivons la production de capsules thématiques puisées à même les entrevues accordées par les invités de *Mémoires de députés*. Ces thèmes abordent des aspects méconnus du travail de député.

Les émissions sont en première diffusion sur le Canal de l'Assemblée nationale les dimanches à 20 heures, en reprise les lundis à la même heure. La série complète est disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires-deputes/index.html>

## ■ L'équipe de *Mémoires de députés*

## « DE L'EAU SALÉE DANS LES VEINES »

Depuis six ans que Matthias Rioux faisait un doctorat en « sociologie politique et développement régional ». Sa thèse, brillamment soutenue à l'Université Laval le 1<sup>er</sup> mai 2018 sous la direction du sociologue Simon Langlois, porte le titre *La Gaspésie dans tous ses États. Grandeurs et misères du développement régional du Québec*. André Gaulin l'a interviewé.

### Matthias Rioux, qu'est-ce qui vous a poussé à faire un doctorat en fin de carrière ?

L'amour de ma terre natale. La mémoire toujours vive de mes chers parents et leur question lancinante : « Peux-tu faire quelque chose pour nous aider à s'en sortir ». Tel un mantra, leur supplication ne m'a jamais quitté. Je suis retourné au « pays du grand large » en 1994 comme élu dans le but de répondre de mon mieux aux attentes du milieu. Depuis, le goût irrésistible de déposer une pièce additionnelle au dossier du développement de ma patrie s'est installé. Libéré de la politique en 2003, je suis retourné à l'université. J'ai enfilé des études de maîtrise puis, en 2010, ce fut l'inscription au doctorat. En vérité, j'ai voulu démontrer qu'une autre Gaspésie est possible si le savoir local est pris en compte.

### Votre sujet portant sur la Gaspésie, pouvons-nous penser que vous avez « de l'eau salée dans les veines » pour reprendre une image au poète Roland Jomphe?

À n'en point douter. Fils de pêcheur, je m'inscris dans la pure tradition des « mangeux de morue ». La morue fut notre fierté et notre esclavage. Dans mon mémoire de maîtrise, j'ai mis en lumière la tradition morutière de la Gaspésie. La vie de misère des pêcheurs et le régime esclavagiste mis en place par les marchands jersiais dont le célèbre Empire Robin est irréductiblement lié à l'insécurité économique de la Gaspésie. Esdras Minville a décrit en détail le *troc system* qui a conduit à la révolte violente des pêcheurs. Combien de fois ai-je vu mon père revenir, sa « barge » chargée jusqu'au dernier carreau de morue pêchée à un demi-cent la livre.

Combien de fois m'a-t-il répété : mon petit gars « je me fais voler ». Une seule fois, un sacre puissant est sorti de sa bouche : c'est quand le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) en 1966 a recommandé l'abolition de la pêche côtière. Des savants à cravate, venus de la ville, lui ont annoncé froidement la perte de son gagne-pain. Puisque j'en ai avalé jusqu'à plus soif, oui, j'ai de l'eau salée dans les veines. Je me plais à dire que « Gaspésien » est mon seul titre de gloire.

### En omettant la partie théorique inhérente à une telle recherche universitaire, pourriez-vous résumer très brièvement cet ouvrage de quelque 600 pages?



Adéland Rioux (83 ans), le pêcheur, entrant de son dernier voyage en mer avec son fils, Matthias, ému et admiratif.

Photographie : Denise Ocreau

En résumant à l'extrême, cette thèse réalise l'étude sociohistorique de la Gaspésie et met en lumière les connaissances sur les difficultés économiques qui ont sévi depuis la Crise des années 1930 à aujourd'hui et jette un éclairage neuf de la réalité gaspésienne. Le deuxième objectif porte un regard critique sur les retombées économiques et sociales des politiques gouvernementales appliquées à la région depuis la Révolution tranquille. Nous mettons l'accent sur la portée du lien de causalité existant entre une région reconnue historiquement pour son retard économique et les interventions de l'État dans l'Est-du-Québec.



André Gaulin

Le cœur de la thèse met en évidence les difficultés d'une communauté rurale vivant en marge d'un système de production capitaliste. Pour se protéger, la Gaspésie se place en retrait des régulations étatiques *top-down* inspirées du BAEQ et appliquées aux régions ressources sans égard à la redistribution vers les plus pauvres. La thèse identifie et explore les idéologies à l'origine des divers modèles de développement (chapitres VI et VII), les actions menées par l'État en régions rurales, au surplus elle nomme les acteurs locaux et nationaux à l'origine d'une pensée alternative (modèle *bottom-up*) au modèle classique d'une vision hiérarchique qui donne au gouvernement un rôle clef dans la sélection des problèmes, la prise de décision et la mise en œuvre des politiques (modèle *top-down*). Le modèle envisagé pour la Gaspésie laisse croire que l'avenir de la région ne peut advenir en persistant sur la voie néolibérale et sur la notion de prospérité basée sur la croissance des échanges. Nous soutenons dans cette thèse que l'ordre des priorités doit changer. La réorganisation du développement des régions ressources fait appel à d'autres doctrines et à d'autres méthodes.

Le chapitre VIII montre l'aptitude d'une région à diagnostiquer son malaise, à regrouper ses énergies et à définir un modèle de développement qui lui convient. Nous mettons en lumière la présence d'une nouvelle praxie sociale chez les artisans du développement. Exclue du développement pendant près d'un siècle, éloignée des innovations technologiques et du machinisme industriel de l'après-guerre, la péninsule est demeurée à l'écart de la prospérité. On explique que l'État, régulateur de l'économie, n'a su s'imposer comme arbitre du bien commun. Les politiques publiques conçues et mises en œuvre n'ont pu endiguer le déclin de la région.

À la manière des historiens, les acteurs sociaux se sont imposé un devoir de mémoire. Ils ont suspendu momentanément le présent, pour faire resurgir le passé. Ce faisant, ils ont ouvert de nouvelles voies d'accès au développement, écrit une nouvelle page d'histoire sur l'avenir de leur région. Une rétrospective pédagogique montrant la portée sociale et politique des luttes, parfois

violentes, de la marche des Gaspésiens dans leur quête de justice et d'égalité. La synthèse des témoignages entendus en 2007, 2014, 2015 et 2016, illustre l'enracinement des activités de concertation dans la culture organisationnelle des partenaires socioéconomiques.

Autant de déterminants qui font du territoire local une source de valeur, un lieu de projets, et un emplacement symbolique et matériel du développement. Bref, là où la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sont désormais possibles, avec ou sans l'État. Cette thèse veut mettre en évidence l'énergie féconde d'une communauté qui croit en sa bonne étoile. À la manière de Ross, le bâtisseur, qui de sa Gaspésie profonde croyait entendre les pas d'un peuple marchant vers sa libération.

## **Pourquoi la Gaspésie, riche de territoire et de ressources enrichit-elle ses exploités ?**

L'histoire économique et sociale de la Gaspésie est jalonnée de relations commerciales suspectes et de rapports de dominations tendues exercées par deux empires : la France d'abord, l'Angleterre ensuite. De ce fait, les Gaspésiens gardent en mémoire l'histoire d'une relation complexe avec l'autorité. D'où leur réputation de rebelles et d'insoumis. Ses richesses naturelles, dont la morue abondante, attirent les Européens sur les bancs de Terre-Neuve bien avant la venue de Jacques-Cartier en 1534. Au début de la colonie, les richesses naturelles sont objet de convoitise de la part des commerçants français pressés de s'enrichir. Ces derniers vont s'associer aux Micmacs (les premiers Gaspésiens) pour s'approprier le commerce des fourrures. La Gaspésie devient alors un comptoir de traite et son économie de substance s'installe dans la durée. Sous le Régime anglais, la pêche s'industrialise et la morue devient un produit d'exportation. Les rapports se complexifient entre les pêcheurs gaspésiens qui vendent leur force de travail et leur prise à vil prix à des marchands anglo-normands sans scrupule. Les historiens s'entendent pour dire que le scandale des pêcheries est né d'un système crapuleux, dont des actes de barbarie commis par des escrocs, protégés par les gouvernements,

à l'endroit d'une communauté sans défense. Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, utilise l'expression *serfs* pour décrire le degré de dépendance des pêcheurs face aux marchands anglais. Ce scandale a marqué à jamais l'imaginaire collectif. Noël Audet a bien illustré cela dans son roman de 1988 *L'ombre de l'épervier*. Outre les pêcheries, les chevaliers d'industrie vont dominer la péninsule en s'emparant de la forêt, des terres agricoles et des mines, etc. Avec l'industrialisation, la Gaspésie a vécu politiquement sous le joug du colonisateur et la dépossession économique de son territoire fut l'œuvre de forces extérieures à la région. La venue de François-Xavier Ross (1922), premier évêque de Gaspé, va redonner aux Gaspésiens le goût d'espérer.

## **Le Québec, à votre avis, croit-il au potentiel du territoire et met-il le prix au développement de ses régions?**

Cette question permet de compléter la précédente. La foi des Gaspésiens envers leur territoire est profonde. En remontant dans l'histoire de la région, mes recherches ont permis de découvrir que les Gaspésiens ont intériorisé leur passé pour mieux l'exorciser. En chassant leurs vieux démons, ils se sont regardés. Ils ont redécouvert leur territoire pour mieux le nommer et mieux l'habiter avant de se le réapproprier. Les Gaspésiens rêvent d'occuper leur territoire en respectant la nature. Pour des péninsulaires, c'est là que commence le pays. Maître chez soi avant d'être maître ailleurs. Ainsi, le territoire devient non seulement un lieu d'appartenance, mais également, le lieu de reconstruction, de prise en charge de la planification, de l'aménagement et l'organisation de la vie économique et sociale. Hélas, les gouvernements qui se sont succédé sont demeurés absents du développement pendant des décennies. Ils ont laissé à l'entreprise privée le soin d'exploiter, à son avantage, les richesses naturelles abondantes des régions ressources. Pendant un siècle, la Gaspésie a été abandonnée à son sort. Les pharisiens du capitalisme ont souhaité sa fermeture.

Le fédéral veilla au grain et c'est grâce aux initiatives du gouvernement fédéral (sous la

pression des ruraux de l'Est-du-Québec) que fut votée la Loi sur l'aménagement rural et du développement agricole (ARDA) en 1961. Cette mesure est à l'origine du réveil du gouvernement du Québec, jusque-là absent. Pressé d'agir par le fédéral et cherchant une réponse aux cris puissants des régionaux, le gouvernement du Québec prend enfin des responsabilités. Il met sur pied différents organismes de consultation et de planification. Ainsi, en 1961, il crée le Conseil d'orientation économique du Québec, auquel il confie la préparation d'un plan global de développement pour le Québec. Deux ans plus tard, c'est au tour du BAEQ de voir le jour, avec le mandat d'élaborer un plan de développement pour l'Est-du-Québec. En 1966, ce plan d'aménagement est déposé. Le discours des aménagistes dérange les populations de l'Est-du-Québec et le gouvernement Lesage. Voyant l'échéance électorale arrivée, les libéraux mettent fin aux activités du BAEQ. L'Office de développement de l'Est-du-Québec (ODEQ), créé par l'Union nationale, lui succède en 1968. L'ODEQ va s'appliquer à gérer l'entente fédérale-provinciale (ARDA) sur le développement de l'Est-du-Québec. En 1968 toujours, le Conseil d'orientation économique du Québec subit quelques modifications et devient l'Office de planification du Québec (OPDQ). L'année suivante, le gouvernement décrète la fusion des deux offices pour instituer l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). On constate que les grandes préoccupations des réformistes du début des années 1960 consistent à doter l'État d'appareils centraux efficaces sans toutefois céder aux régions les pouvoirs et les moyens de se prendre en main même si le développement économique et social et l'aménagement du territoire restent une préoccupation de l'État.

Retenons qu'avec le BAEQ, Ottawa prend l'initiative de la lutte aux disparités régionales au Québec au nom de l'équité entre les régions du pays. Le financement de ce programme de recherche et d'enquête fut assumé par le fédéral à la hauteur de 80 %. Dès lors, Ottawa prend en main le développement régional au Québec.

Les provinces, sans ressources financières, sans expertises adéquates et peu soucieuses jusque-là des inégalités, ne sont plus autorisées à agir seules dans le champ du développement régional. Le Québec se traînant les pieds, le fédéral est devenu le maître du jeu économique. C'est sous la pression exercée par les milieux ruraux (Opérations dignité de l'Est-du-Québec) que les gouvernements de Jean Lesage, René Lévesque et de Robert Bourassa prirent conscience de l'importance du territoire pour les acteurs régionaux soucieux de l'aménager. Progressivement, des organismes de développement de collectivités territoriales furent mis en place. Sont apparus les organismes de concertation des partenaires socioéconomiques. Furent mis en place progressivement, les Conseils régionaux de développement (CRD), les Conférences administratives régionales (CAR), les Municipalités régionales de comté (MRC), Solidarité rurale,

etc. À noter que les gouvernements vont institutionnaliser le développement régional sans jamais confier aux régions les responsabilités politiques leur permettant de penser, d'aménager et de développer le plein potentiel de leurs territoires.

Pour soutenir son propos, Matthias Rioux nous rappelle que la vie de Mary Travers, dite La Bolduc, illustre bien la trajectoire gaspésienne. Aux yeux des Gaspésiens, elle est un symbole puissant de réussite, un modèle inspirant pour les jeunes, une héroïne locale. Son message, à jamais gravé dans la mémoire collective, est simple! « Ça va venir, ça va venir, découragez-vous pas »... La visite du musée qui lui est consacré dans son village natal, Newport, vaut le déplacement.

■ **André Gaulin**

Député de Tachereau (1994-1998)



### **Jean-Pierre Charbonneau, officier de l'Ordre national du Québec**

Le 22 juin 2018, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement, Jean-Pierre Charbonneau a été promu officier de l'Ordre national du Québec par le premier ministre, M. Philippe Couillard.

« Grand serviteur de l'État et éclairer de la conscience du peuple québécois sur de multiples enjeux, Jean-Pierre Charbonneau a marqué la vie sociopolitique du Québec sur une très longue période. Il s'est illustré avec éclat en tant que journaliste, parlementaire, coopérant international, conférencier et analyste politique. Toujours resté proche des gens dans ses multiples engagements, cet homme de conviction s'est doublé d'un homme de dialogue capable de transcender les clivages politiques. Son approche pragmatique et son art du compromis qui ne sacrifie pas l'essentiel auront fait de lui l'un des meilleurs présidents de l'Assemblée nationale. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source : Ordre national du Québec <https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=3440>



## **Normand Jutras reçoit l'insigne de l'Ordre de la Pléiade**

Le 12 juillet 2018, dans le cadre de la réunion de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM) tenue en marge de la 44<sup>e</sup> Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le président de l'Assemblée nationale et président de l'APF, M. Jacques Chagnon, a décoré M. Normand Jutras de l'insigne de l'Ordre de la Pléiade lors d'une cérémonie qui reconnaît les mérites de personnalités issues de différents domaines, unies par leur intérêt envers la Francophonie et ses valeurs.

Normand Jutras a été député de Drummond de 1994 à 2007, ministre de la Sécurité publique et de la Justice en 2002 et en 2003, et a occupé la fonction de curateur public du Québec de 2013 à 2018.



Fonds Assemblée nationale du Québec.  
Photographe : Marc-André Grenier

François Gendron en compagnie d'Yvan Bordeleau et Jacques Brassard, récipiendaire du Prix Jean-Noël-Lavoie en 2018.

## **François Gendron, membre de l'Amicale, on n'y croyait plus...**

Élu le 15 novembre 1976, François Gendron a fait son entrée au sein de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec à la suite des élections générales du 1<sup>er</sup> octobre dernier. Après 42 années à représenter les citoyennes et citoyens de la circonscription d'Abitibi-Ouest, le doyen de notre Assemblée nationale annonçait le 24 février 2018 qu'il mettait fin à cette exceptionnelle carrière politique, tant par sa longévité que par la marque indélébile qu'il laissera en région abitibienne et partout au Québec.

Alors qu'il aurait pu être un ex-parlementaire dès le 13 avril 1981, les électrices et les électeurs d'Abitibi-Ouest lui ont rapidement fermé cette porte en le réalisant cette journée-là et aux élections, sans interruption, de 1985, 1989, 1994, 1998, 2003, 2007, 2008, 2012 et 2014. Et, il y a fort à parier qu'ils lui auraient renouvelé leur appui en 2018.

Puisqu'il a connu et côtoyé tous les députés ayant siégé dans notre parlement depuis 1976, François Gendron sera comme un poisson dans l'eau au sein de notre amicale. D'ailleurs, depuis la fondation de celle-ci, en vertu d'une loi adoptée le 16 décembre 1993, il a été parmi les plus fidèles parlementaires à participer à notre assemblée générale annuelle et à venir fraterniser avec ses anciens collègues.

Comme en toute chose, notre patience a été récompensée...

Bienvenue chez toi François!

■ **Serge Geoffrion**  
Député de La Prairie (1998-2003)

# ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



## Marie Bouillé

Députée d'Iberville  
(2008-2014)

Marie Bouillé est membre du conseil d'administration de l'Institut Jean-Garon. En juillet dernier, elle participe à la formation sur les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale, organisée par

le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Selon cette entente, un projet de loi pour l'adoption d'un scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales serait déposé à l'Assemblée nationale d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

En plus d'accorder régulièrement des entrevues aux grands médias et de prononcer des conférences, le 24 avril dernier, M. Charbonneau, à titre de membre du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, a participé, à l'Assemblée nationale, à la remise d'un projet de loi et d'un manifeste sur la parité. Ces documents ont été remis aux chefs des quatre partis qui ont des députés élus.



## Jean-Paul Champagne

Député de Mille-Îles  
(1981-1985)

Jean-Paul Champagne a donné des entrevues afin de souligner le rôle central tenu par Paul Gérin-Lajoie lors de la création, dans les années 60, du ministère de l'Éducation.

M. Champagne a alors rappelé que l'Amicale lui avait remis, en mai 2008, le prix René-Chaloult, en reconnaissance de son engagement incommensurable auprès de la population québécoise avant, pendant et après sa fructueuse vie parlementaire. Cette entrevue a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada, de LCN et du 98,5 FM.



## Russell Copeman

Député de Notre-Dame-de-Grâce  
(1994-2008)

Russell Copeman a été nommé, le 7 septembre dernier, directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Cette association regroupe les neuf commissions scolaires anglophones du Québec, qui comptent quelque 100 000 élèves.



## Jean-Pierre Charbonneau

Député de Verchères (1976-1989)  
et de Borduas (1994-2006)

Jean-Pierre Charbonneau a été élu premier vice-président et porte-parole du Mouvement Démocratie Nouvelle. Cet organisme est, depuis 1999, au coeur du combat politique

relatif à la réforme du mode de scrutin. Depuis 2016, il pilote la campagne *Chaque voix compte* qui a conduit à une entente transpartisane signée le 9 mai 2018 par quatre des cinq principaux partis politiques au Québec.



## Gérard Gosselin

Député de Sherbrooke  
(1976-1981)

Gérard Gosselin a collaboré à la rédaction de l'ouvrage de Marie-Paule Dessaint, intitulé *101 Questions essentielles sur le sens de la vie*. Ce livre a été publié en septembre dernier aux éditions Performance.





## André Harvey

Député de Chauveau (1970-1973)  
et de Charlesbourg (1973-1976)

André Harvey, ex-président de l'Amicale, a remis tous les livres de sa bibliothèque personnelle à la Fondation des parlementaires québécois-Cultures à partager.

« C'est avec un pincement au cœur que je me suis séparé de mes nombreux bouquins. Je me suis inspiré de la sagesse d'André Gide qui a écrit : C'est seulement en donnant que l'on se possède totalement car, tout ce que l'on est incapable de donner finit par nous posséder », nous confie-t-il avec sagesse.



## Réjean Hébert

Député de Saint-François  
(2012-2014)

Réjean Hébert a été nommé doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal. Cette école est un pôle d'excellence et de réflexion critique en enseignement,

recherche et en valorisation des connaissances dans tous les champs de la santé publique. S'appuyant sur les connaissances tirées de l'excellence scientifique, l'École offre des formations reconnues de haut niveau pour les cycles supérieurs.



## Marie Malavoy

Députée de Sherbrooke (1994-1998)  
et de Taillon (2006-2014)

Marie Malavoy a participé au panel *Femmes et gouvernance*, tenu à Gatineau en mai dernier et organisé par l'Union des municipalités du Québec. Au surplus, dans le cadre du

colloque 150 ans d'éducation au Canada français, elle a prononcé une conférence intitulée *La conquête de l'éducation au Québec : jalons et défis*.



## Gilbert Paquette

Député de Rosemont  
(1976-1985)

Gilbert Paquette a reçu, en mai dernier, le prix Chevalier-de-Lorimier. Cette distinction lui a été remise lors du Gala des patriotes, notamment en présence des premiers ministres

Bernard Landry et Pauline Marois. Rappelant qu'il est né sur la rue Papineau et qu'il a fait ses études primaires sur la rue De Lorimier, il a souligné avec humour que ces coïncidences le destinaient sans doute à ces cinquante ans de militantisme qu'il célèbre cette année.

Depuis août dernier, M. Paquette est vice-président national du Bloc québécois. Principal rédacteur du document *Pour faire du Québec une république*, il participe à la préparation du Congrès national de refondation de ce parti qui aura lieu en 2019.



## David Payne

Député de Vachon  
(1981-1985 et 1994-2003)

David Payne a reçu, en 2017, le prix Charles-Hindenlang. Cette distinction est remise par le Rassemblement pour un pays souverain, un organisme sans attaches avec les partis politiques qui fait la

promotion de l'indépendance du Québec et de la défense de la langue française. Ce prix vise à honorer un Québécois venu de l'extérieur qui a épousé et défendu la cause indépendantiste.

## ■ René Blouin

Député de Rousseau (1981-1985)



Jean-Yves Duthel

## BERNARD LANDRY, UN HOMME D'HONNEUR ET DE FIDÉLITÉ

**Il nous a certes quittés, mais il ne me quittera jamais! Je ne peux parler de Bernard Landry sans parler de ma propre vie car il y a joué un rôle majeur.**

### MON AMI

Le 4 juin 2018, Bernard Landry, déjà affaibli par la maladie, mais en excellente forme intellectuelle, m'a dit : « Jean-Yves, tu devrais écrire ma biographie ». Rempli d'émotion et de reconnaissance, j'ai accepté avec une certaine fébrilité. Persuadé, à l'époque, qu'il vivrait encore plusieurs années, je n'ai pas tout de suite enclenché la série d'entrevues que nous allions faire à partir du mois de juillet. C'est Chantal Renaud, inlassable aimante du grand homme, toujours souriante et positive, jamais abattue, qui m'a pressé, avec raison. Mais pourquoi moi, citoyen ordinaire, un de ses nombreux amis certes, mais sans aucun pédigrée d'auteur connu ou reconnu? Il avait déjà préfacé mon petit ouvrage de 1972 – *Deux hommes et trois couffins* – et m'avait ainsi manifesté sa confiance. Mais il n'y avait pas dans ce petit bouquin de quoi entrevoir un talent plus qu'ordinaire pour l'écriture.

La réponse à cette question est venue par la suite, tout au long de nos entretiens, nos discussions du soir à Verchères. Cela faisait quarante-sept ans que nous nous étions rencontrés. Un soir de mars 1971, dans la salle des fêtes de Strasbourg, boulevard des Vosges, Marielle, Québécoise toujours chère à mon cœur et étudiante dans la capitale alsacienne, ma patrie d'alors, m'avait entraîné pour « écouter un grand orateur québécois, impliqué au PQ ». C'était lui! Étudiant en sciences politiques à l'Université de Strasbourg, fervent militant pour une Europe unie, j'étais plutôt « trudeauiste » de loin. Ce flambant et brillant

orateur qu'il était déjà ne pouvait laisser indifférent... même un « fédéraliste européen »! Ma vie m'a, un an plus tard, donné cette immense chance de m'établir au Québec. En y arrivant, je n'étais toujours pas convaincu de la cause indépendantiste. Cela ne devait pas durer des lunes. Un an après mon arrivée, la conversion était faite et je prenais ma carte de membre du PQ. Bernard Landry et moi, nous nous croisions dans des activités militantes et commençons alors à avoir des discussions solides et édifiantes. Impliqué à fond dans la campagne électorale de 1976, au point de prendre mes vacances de Radio-Canada pour faire cette campagne, ce qui me coûta ma « job » après, j'entrai comme chargé de projet à la permanence du PQ en janvier 1977. L'aventure extraordinaire offerte à un jeune Franco-Alsacien, un « non pure laine », allait commencer et façonner toute ma vie. Ma vraie rencontre avec Bernard Landry allait survenir à l'aube de la campagne référendaire en 1979. Raynald Bernier, alors chef de cabinet du ministre d'État au développement économique, me fit la proposition d'entrer au cabinet en tant qu'attaché de presse.

Ce sont alors six années épiques qui s'ouvraient à moi, jusque dans l'intimité de l'homme et de sa famille. Outre les relations de travail que nous avons, riches, exigeantes et exaltantes, il se tissa un lien éternel. D'abord parce que, comme moi-même, il adorait l'Histoire, celle avec un grand « H », ensuite parce cet homme était un puits de science et de connaissances. Ce pédagogue hors pair était imprégné d'un tel militantisme, sans œillères, réaliste, pragmatique, qu'il n'y avait que l'admiration de possible. Nous avons vécu, ensemble, les joies et les peines, les victoires et les défaites. Ce sera notre lot durant toute sa vie. Mais j'avais le sentiment, qui ne m'a jamais quitté, qu'il était de ceux et de celles qui écrivent l'histoire. J'étais privilégié d'être à ses côtés.

Durant ce qu'il appelait « ma pause politique » – Dieu sait que cet intermède est resté avant tout politique, sans même qu'il soit élu à l'Assemblée nationale – de 1985 à 1994, nous ne nous sommes guère perdus de vue. Nos conversations téléphoniques du dimanche matin - nous faisons alors comme toujours notre revue de presse nationale et internationale - devenaient un rite. À son retour sur la scène officielle, en 1994, comment aurais-je pu refuser de retourner travailler avec lui! Quitte à abandonner une carrière lucrative et intéressante dans le privé. Quelques semaines après sa nomination comme vice-premier ministre, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et de l'Immigration dans le cabinet Parizeau, j'étais de retour. J'avais, entre-temps, eu trois magnifiques enfants qui, en 1994, étaient tous en bas âge. Mon engagement derrière lui était conditionnel : après le référendum de 1995, j'allais retourner au privé. Il ne m'en a pas tenu rigueur, et pour cause d'une vice-présidence au Fonds de solidarité de la FTQ à celle de la Société générale de financement du Québec, il était écrit que ma vie ne pouvait se passer loin de lui. J'ai organisé six Davos pour lui et plus d'une trentaine de missions économiques à travers une cinquantaine de pays. Nous avons traversé les années glorieuses d'un Landry au quasi-don d'ubiquité! Le malheur a frappé à sa porte et à celle de ses enfants avec la maladie de Lorraine qui disparut en 1999. Et la vie étant ainsi faite, le bonheur aussi a à nouveau franchi son seuil en 2001 par la rencontre avec Chantal.



Ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 36<sup>e</sup> législature, le 22 mars 2001.



1<sup>er</sup> caucus des députés ministériels auquel participe Bernard Landry à titre de premier ministre, 15 mars 2001.

Dès l'instant où nous, son cercle rapproché, savions qu'il allait devenir premier ministre, il était évident que j'allais reprendre directement du service. Ce fut fait lorsqu'en mai 2001, il me nommait secrétaire général adjoint chargé des communications gouvernementales au Conseil exécutif. Il me confiait la seconde place dans la fonction publique du Québec. La maladie ne m'a pas permis d'y rester jusqu'à l'échéance électorale de 2003, mais là aussi, il a été à mes côtés me permettant d'échapper à une dépression qui guettait. Nos relations restaient actives et hebdomadaires. Le terrible événement de sa démission me hante encore : pourquoi l'avais-je écouté, à quelques jours de ce congrès fatidique en 2005, alors qu'il me disait que non, je n'avais pas besoin d'y aller parce que tout allait très bien! Je sais, aujourd'hui, et ce livre en parlera, dans quel traquenard on l'avait entraîné.

Revenu à l'enseignement dès 2006, Bernard Landry, comme tout le monde le sait, est resté un des piliers, sinon LE pilier, de la cause indépendantiste. Toujours bon soldat également, rallié derrière les chefs successifs et pléthoriques, du PQ, il n'en pensait pas moins. Pourtant : interdiction formelle à ses proches d'en faire état! En me confiant cette biographie, il m'a libéré de ce serment. En 2008, lui et Chantal, étaient nos témoins, à mon conjoint et à moi lors de notre union civile, dont il était par ailleurs le père. Nous avons vécu, jusqu'à sa disparition, une amitié formidable, libérée des contingences officielles. Lui, Chantal, Serge et moi - avec souvent nos enfants - nous nous sommes croisés régulièrement ici comme ailleurs dans le monde.

# HOMMAGES

Le voir, dans mon village natal de Marmoutier, en Alsace, s'attarder dans le Musée de l'orgue avec le guide comme un pro, reste un souvenir intense, comme ces conversations au bord du fleuve à Verchères.

## LE PATRIOTE SANS FATIGUE

Il n'avait qu'un seul but : travailler pour que les Québécois se donnent un pays! Tous ses talents économiques et financiers doivent se jauger à cet étalon : arriver au Pays. Son parcours incroyable dans le domaine économique et les finances publiques avait l'objectif d'enrichir collectivement les Québécois afin qu'ils aient les outils nécessaires pour réaliser la souveraineté.

C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre toutes les politiques avancées par Bernard Landry. Depuis son poste de ministre d'État au développement économique dans les gouvernements Lévesque, à celui de premier ministre au tournant du siècle, en passant par son empire sur l'économie et les finances avec Lucien Bouchard, la finalité était la même, soit sortir les Québécois du rôle de « porteurs d'eau ».

## LE PÈRE DE L'ÉCONOMIE MODERNE

Dès *Bâtir le Québec*, en 1979 il écrivait dans la préface du document : « ...le gouvernement livre aujourd'hui à la population québécoise le présent énoncé de politique économique. Parce que l'aboutissement de cet exercice rompt avec

l'impuissance qui a caractérisé les tentatives du passé. (...) Il a fallu beaucoup d'ambition et de ténacité, en effet, pour entreprendre ainsi de faire le tour de tout notre jardin et pour s'ingénier à le repenser afin qu'il produise des fruits meilleurs et plus nombreux. »

Quelques années plus tard, en 1982, il signait la phase II de cet énoncé : *Le virage technologique*. Qui, aujourd'hui se souvient de ce document qui préfigurait les changements de paradigmes dans l'économie mondiale? « En dépit des outils limités, écrivait-il, que sont les nôtres, dans ce système fédéral réducteur, nous n'avons pas le choix : nous devons poursuivre notre ouverture au monde et intensifier la recherche et le développement de nouvelles technologies. »

Le plus beau restait à venir. Après avoir convaincu les membres du Parti québécois d'abord, les syndicats ensuite et, finalement une large majorité de Québécois, alors qu'il n'était plus élu à l'Assemblée nationale et redevenu simple professeur à l'UQAM, de l'opportunité fantastique que le traité de libre-échange avec les États-Unis puis le Mexique représentait, Bernard Landry excellera dans le gouvernement Bouchard. De 1996 à 2000, ce « tsar de l'économie » comme le dit l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, va appliquer, sur le terrain, une politique d'attractions d'entreprises, ou de créations d'entreprises, tournée vers le numérique, les jeux vidéos, le virtuel et l'intelligence artificielle par l'instauration d'un programme de crédits d'impôt remboursables pour la production de titres multimédias. Cette mesure place aujourd'hui le Québec dans les quatre premiers endroits au monde en la matière. Mais il y eut aussi les biotechnologies, les nanotechnologies, le cinéma, la fabrication assistée par ordinateur pour ne citer que ceux-ci. Je disais à mon gendre, lors du décès de mon héros, qu'il n'aurait pas aujourd'hui, à 35 ans, l'emploi qu'il détient dans les technologies informatiques, avec un salaire dans les sept chiffres, sans la vision de Bernard Landry il y a 36 ans! Et sa capacité de mettre en action ce qu'il prêchait à la fin du siècle dernier.



Lancement du Plan d'action du gouvernement Landry « Horizon 2005 », le 6 novembre 2002.

## UN PREMIER MINISTRE QUI REDONNE L'ESPOIR

La défaite référendaire de 1995 nous a, collectivement, plongés dans une sorte de léthargie nationale. Les avatars de cet état nous poursuivent encore aujourd'hui. Bernard Landry, devenu premier ministre lance « La saison des idées ». Énorme branle-bas de combat des forces souverainistes, les militants se remettaient en chemin, non pas pour « moderniser » l'option car la souveraineté est intemporelle en soi, mais pour actualiser nos moyens de conviction. Par la Commission sur le déséquilibre fiscal, il est rappelé aux Québécois que le fédéralisme n'a pas changé. Par l'adoption de la loi sur l'union civile, il a mis fin à des années d'injustices et de discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Il ressuscite les symboles de l'État : la Journée nationale des patriotes qui remplacera l'inconvenante fête de la Reine, une résidence pour le premier ministre à Québec. Et, geste impensable puisque les Cris et le gouvernement du Québec négocient depuis plus de 15 ans sans succès, il signe la paix des braves, de nation à nation, avec Ted Moses, grand chef de cette nation. Aujourd'hui, ce pacte sert de modèle à l'ONU pour résoudre ailleurs dans le monde les relations entre les autochtones et la population en toute équité et sans partition possible.

Son mandat fut court, trop court. Il devait amener le PQ à une troisième victoire consécutive, et après presque 10 ans de pouvoir, une situation jamais vue depuis l'époque Duplessis. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Sa défaite fut plus qu'honorable.

## LA DÉMISSION INATTENDUE

Ce 4 juin 2005, à Québec notre capitale nationale, le discours de démission du chef sonna comme un glas!

Bernard Landry retournait à ce métier qu'il qualifiait de plus noble, l'enseignement. De l'UQAM au Mexique, de la Chine à la France, du Sénégal au Gabon et d'Égypte au Maroc, il illustre la démocratie québécoise, le volontarisme politique en développement économique et la justice sociale toujours à parfaire.

## IL VOULAIT SIMPLEMENT NOUS DIRE...

Le dernier chapitre de la biographie que je suis en train de rédiger sera de sa main et portera ce titre. Oui, il voulait nous dire que le patriotisme est un noble sentiment, que le service public est une vocation, que la politique peut être honnête, que la démocratie en vaut le jeu. Et il ajoute: « Notre Québec, celui des indépendantistes, est ouvert à celles et ceux qui veulent s'y joindre, d'où qu'ils viennent, sans distinction de race, de religion ou de croyance, mais notre porte n'est pas un bar ouvert. Nous avons codifié dans la Charte des libertés nos valeurs essentielles et j'insiste sur l'égalité homme-femme et la non-discrimination basée sur l'identité sexuelle, ces valeurs nous y tenons et nous les offrons en partage. »

Comme le titrait si cruellement *Le Devoir* au lendemain de son décès, il est parti sans pays. Sa vie est un exemple de persévérance, son héritage est riche de cette constante. Il aimait si profondément son peuple. Quant à moi, j'ai non seulement perdu le Bernard que tout le monde connaît, je suis orphelin d'un si grand ami qui m'a honoré de son amitié infinie.

Serons-nous dignes de son héritage?

■ **Jean-Yves Duthel**

Collaborateur en tout temps de Bernard Landry



Pauline Marois

## LISE PAYETTE, UNE PIONNIÈRE DE LA LUTTE DES FEMMES

Il y a quelques semaines, une des pionnières de l'histoire de la lutte des femmes au Québec nous a quittés, une de celles qui ont ouvert la voie, une grande dame qui m'a initiée à la politique.

Je parle, vous l'avez deviné, de la grande Lise Payette, de la femme indépendante pour qui la liberté des citoyennes, comme celle de la nation, était la conséquence et la condition de l'avancement de notre société. Son histoire, c'est un peu l'histoire de toutes les femmes : résilience, travail acharné et doutes.

On m'a demandé de souligner sa contribution à notre vie collective. C'est un honneur.

### SA JEUNESSE

Dans son autobiographie, elle raconte son enfance, sa jeunesse. Elle nous fait aimer « sa Marie-Louise », cette grand-mère maternelle qui lui a appris « qu'il est moins fatigant de vivre debout que de vivre à genoux ». Elle nous fait connaître sa mère qui croyait à l'éducation des filles. Elle nous a parlé de son plaisir de lire, d'apprendre, d'aller à l'école.

Dans ce témoignage, elle nous présente son Saint-Henri, un milieu modeste qui ne ressemblait pas à celui qu'a décrit Gabrielle Roy dans *Bonheur d'occasion*. Elle en a voulu à l'écrivaine d'avoir décrit un Saint-Henri qu'elle ne connaissait pas, le Saint-Henri de la résignation, d'un petit peuple qui pliait l'échine.

Ce portrait noir d'un Québec soumis et sans grandeur l'a sans doute motivée dans son cheminement, dans son désir de liberté

### LA JOURNALISTE ET L'ANIMATRICE

Durant sa carrière de journaliste et d'animatrice, elle

évoque avec doigté les sujets les plus délicats. Elle raconte : « Un jour, j'avais fait une entrevue avec une gynécologue de Montréal qui prescrivait des pilules anticonceptionnelles au moment où aucun docteur au Québec ne voulait le faire. À la fin de l'émission, le patron m'attendait pour m'expliquer que mon auditoire avait treize ans d'âge mental. Ma réponse a été : Si – et je dis bien si – mon auditoire a treize ans d'âge mental, mon travail est de faire en sorte qu'il en ait quatorze l'an prochain. Et c'est ce que je viens de faire aujourd'hui. »

En 1972, toutes les Québécoises et les Québécois apprennent à la connaître par son prénom. Son émission *Appelez-moi Lise* retient chaque soir plus d'un million d'auditeurs, malgré son heure de diffusion très tardive.

L'animatrice aux 10 000 entrevues charme ses invités. Elle les confronte avec son sourire et sa voix tout en douceur, sur le ton de la confiance. En 1975, elle préside la Fête nationale du Québec. Sur le mont Royal, tout le Québec est réuni pour chanter sa fierté et son espoir.

### LA FEMME POLITIQUE

Après avoir dit aux femmes durant des années qu'il fallait investir les lieux de pouvoir pour changer le monde, elle s'est sentie ridicule de ne pas faire elle-même le grand saut. C'est à ce moment qu'elle a offert ses services à René Lévesque et qu'une autre de ses vies a commencé.

En novembre 1976, quand René Lévesque a présenté les vingt-trois membres de son gouvernement, il y avait Jacques Parizeau, Claude Morin, Marc-André Bédard, Camille Laurin, Bernard Landry, Robert Burns. Il y avait aussi seize autres ministres hommes et une femme : Lise Payette.

Une seule femme, une femme seule autour d'une table d'érudits, de magiciens des chiffres et des lois,

une table d'hommes qui avaient pensé et construit l'État québécois. Elle partageait avec eux et avec M. Lévesque le goût de construire ici un nouveau pays, un pays moderne et exemplaire pour le reste du monde.

Avec ses yeux vifs, avec son instinct de femme qui en a vu d'autres, elle a tout de suite compris la grandeur et la dureté du pouvoir. Elle a compris que la partie ne serait pas facile et qu'on ne lui ferait pas de cadeau.

Debout, avec détermination, en cinq ans, de 1976 à 1981, elle va littéralement changer les vies de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

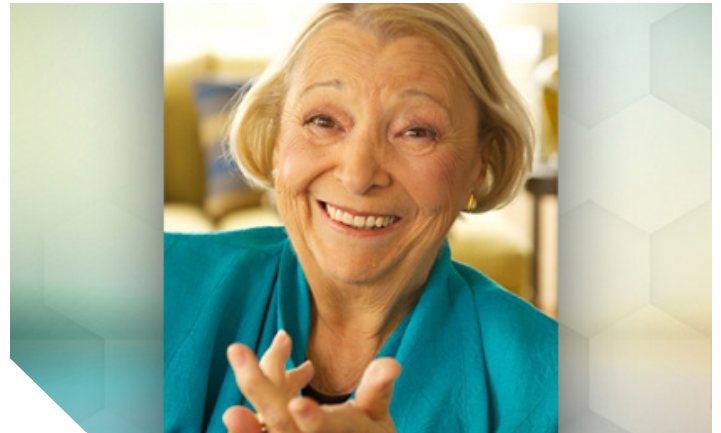
On se souvient de son difficile combat contre les lobbys puissants d'avocats et d'assureurs pour faire adopter sa Loi sur l'assurance automobile. Elle a modernisé la Loi sur la protection du consommateur et fait adopter une mesure permettant de combler les deux semaines de salaire que perdaient les femmes lorsqu'elles prenaient un congé maternité.

Pour que toutes les femmes puissent partager son désir de liberté, elle a surveillé avec soin la grande réforme du Code civil. Elle voulait s'assurer de chasser de cette loi fondamentale toutes les discriminations qu'on y trouvait. L'égalité juridique des époux a été reconnue et les femmes ont retrouvé le droit de conserver leur nom.

Avec la même détermination, elle a défendu sa bible politique *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Pour elle, l'égalité et la liberté des femmes passaient non seulement par l'égalité juridique, mais aussi par l'indépendance économique.

## FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS

En 1981, après avoir quitté la vie politique, elle a repris son rôle de communicatrice hors pair. Ses



Lise Payette

Photographie : Serge Desrochers

téléromans diffusés aux heures de grande écoute ont contribué à faire évoluer les mentalités sur le rôle des femmes et l'égalité des sexes.

## FÉMINISME ET ENGAGEMENT

Lise Payette a toujours été fidèle à ses idéaux et à ses origines modestes. C'est elle qui, dans l'intimité de son cabinet politique, m'a fait découvrir la place des femmes dans la société. Elle m'a fait découvrir le féminisme et m'a incitée à m'engager, à participer au combat politique.

Aujourd'hui, les Québécoises et les Québécois sont un peu plus libres grâce à son action.

Merci Madame!

### ■ Pauline Marois

Première ministre (2012-2014)

Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré (2012-2014)

de Charlevoix (2007-2012)

de Taillon (1989-2006)

et de La Peltrie (1981-1985)



Matthias Rioux

## PAUL GÉRIN-LAJOIE LE MAGNIFIQUE

L'équipe du tonnerre, loin d'être homogène, abritait quelques réformateurs sociaux. Quatre personnalités en constituaient le peloton de tête : Jean Lesage, rassembleur et politicien aguerri, Georges-Émile Lapalme, leader intellectuel et autorité morale du PLQ que Gramsci aurait qualifié d'intellectuel organique, également ami d'André Malraux, René Lévesque, journaliste et grand reporter, le Gaspésien rebelle et insoumis, sensible aux inégalités économiques et sociales entre les régions rurales peu développées et les régions urbaines industrialisées, enfin Paul Gérin-Lajoie, le magnifique, le constitutionnaliste, diplômé d'Oxford, décidé à mettre son savoir au service du peuple québécois et de sa jeunesse. De ce quatuor, deux vont émerger et marquer d'une façon particulière leur époque. Cela dit sans sous-estimer l'apport des deux autres.

Lévesque et Gérin-Lajoie sont les vedettes de l'équipe libérale et les piliers de ceux qui ont porté sur leurs épaules les deux volets fondamentaux de la Révolution tranquille. Les deux ministres ont une certaine idée du Québec et de son avenir. Les révolutionnaires tranquilles vont le démontrer en conviant, non sans risque, les Canadiens français à la maîtrise de leur développement. D'abord en mettant en place un système d'éducation universel et gratuit de la maternelle à l'université, comme levier indispensable à l'appropriation graduelle de leur développement économique, et par la nationalisation de neuf compagnies privées productrices d'électricité. Pour Paul Gérin-Lajoie, éducation et développement économique sont indissociables pour espérer être « Maîtres chez nous ». Commence alors l'époque glorieuse de l'affranchissement collectif, du néonationalisme économique et les balbutiements d'un peuple, jugé jusque-là sans culture et sans histoire.

## UN DESTIN COMMUN

D'aucuns crurent que Lévesque et Gérin-Lajoie avaient un destin commun. L'hypothèse

est plausible et objectivement démontrable. D'autant qu'ils étaient de fiers libéraux et d'ardents nationalistes ouverts au changement. Ils ont su mener, avec vigueur et conviction, le périlleux combat contre les puissantes oligarchies qu'étaient, à cette époque, l'Église catholique et le capital étranger. Proposer d'enlever le secteur de l'éducation des mains des évêques pour le confier à l'État était un projet relevant de l'utopie. Paul Gérin-Lajoie me confiera avoir dit au premier ministre Lesage et aux évêques du Québec : « L'éducation n'appartient ni à l'Église, ni à l'État; elle appartient au peuple. » Dans son livre phare *Pourquoi le Bill 60*, publié en 1963, il écrit : « Dans une société politique comme la nôtre, ce pouvoir ne peut exister en dehors de la démocratie. » Conscient des hésitations compréhensibles du premier ministre Lesage devant les pressions venant des lobbys financiers trônant sur la rue Saint-Jacques, Lévesque aura un comportement analogue à celui de son collègue en proposant de soumettre la pertinence de la nationalisation de l'électricité à la délibération citoyenne et au verdict populaire, lors de l'élection référendaire de 1962. Des réformes jusque-là irréalisables dans le Québec catholique et frileux de la fin des années 1950.

Ces politiciens hors normes devinrent pédagogues. Ils sont allés à la rencontre du peuple pour écouter ses doléances, calmer ses inquiétudes et expliquer en détail les enjeux des réformes pour l'avenir du Québec. Ils ont trouvé les mots pour le dire et ils se sont adressés à l'intelligence des Québécois. Des gestes d'affirmation nationale posés par des hommes de vision qui avaient une idée claire du Québec et des moyens à mettre en œuvre pour l'amener plus loin. Les contraintes constitutionnelles se sont invitées dans le débat. Les ministres Lévesque et Gérin-Lajoie estimaient que la tutelle envahissante du gouvernement fédéral sur les provinces empêchait le Québec d'avancer sur la voie du changement.



L'âge a ses désagréments, mais me confère celui que j'ai, d'avoir rencontré et discuté avec Lévesque et Paul Gérin-Lajoie à plusieurs occasions dans mes vies antérieures. Ils avaient la stature intellectuelle et l'ascendant moral pour revêtir les habits de premier ministre du Québec. Certes, Lévesque le fut, mais Gérin-Lajoie l'a appelé de tous ses vœux. Ne boudons pas la vérité historique. En 1959, les militants libéraux n'ont pas vu en lui l'homme de vision. Paul Gérin-Lajoie, l'intellectuel de haut niveau, dérange les certitudes ancrées de l'establishment du Parti et les milieux financiers.

Sur la base des confidences recueillies et à la lecture de ses textes, est-ce utile d'ajouter qu'il a contribué puissamment au cheminement idéologique de René Lévesque vers la souveraineté ? En cela, la Doctrine Gérin-Lajoie éclairera les sceptiques.

## LA DOCTRINE

En 1965, Paul Gérin-Lajoie va ébranler les colonnes du temple constitutionnel des libéraux, tant à Québec que de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Il déclare devant un parterre de diplomates réunis à Montréal que le Québec n'a plus à quémander l'accord d'Ottawa, dans l'exercice de ses champs de compétences exclusives et est ainsi habilité à signer des ententes internationales avec d'autres pays. À Ottawa, c'est la commotion. On s'insurge qu'un ministre provincial puisse remettre en cause les fondements du fédéralisme prédateur qui empêche les provinces d'agir dans leurs champs de compétences exclusives. Gérin-Lajoie, alors vice-président du Conseil des ministres, rejette catégoriquement le dogmatisme fédéral en la matière, de même que le vocable de province pour nommer le Québec. Il faut relire ses écrits pour s'en convaincre. Selon lui, le Québec est un État, ce que disait aussi le premier ministre Jean Lesage. Gérin-Lajoie aimait parler du « pays du Québec » et du caractère unique de cette nation singulière en Amérique. Sa posture idéologique au plan constitutionnel est un plaidoyer, un appel en faveur d'une réforme constitutionnelle et de l'élargissement des pouvoirs du Québec au sein du Canada. Il me confiera en 2017 que c'est à lui, le spécialiste, président de la



Fonds Assemblée nationale du Québec

Paul Gérin-Lajoie

Commission politique du PLQ, de proposer alors une réforme constitutionnelle de nature à aplanir les antagonismes entre les libéraux fédéralistes et les nationalistes du parti. Une réforme suffisamment audacieuse pour contrer les effets du livre *Égalité ou Indépendance* du chef de l'Union nationale, Daniel Johnson, publié en 1965. Paul Gérin-Lajoie formulera un compromis de type « statut particulier » pour le Québec. Plus justement dit, un pacte à sceller entre deux nations.

Prétendre que Paul Gérin-Lajoie a ouvert la voie à René Lévesque et au Parti québécois est une lapalissade. L'ignorer, c'est refuser de scruter l'histoire et insulter l'intelligence du visionnaire qu'il fut. Les faits sont têtus. En 1966 et 1967, le PLQ est en crise. Les libéraux perdent le pouvoir en 1966 aux mains de l'Union nationale. Les journaux étalent au grand jour leurs divisions. Jean Lesage est de glace devant les exigences de l'aile nationaliste du PLQ. Paul Gérin-Lajoie se voit confier la tâche délicate de trouver le compromis historique ou la voie de sortie au PLQ, après le départ fracassant de René Lévesque.

La lecture attentive du *Rapport Gérin-Lajoie* déposé devant les instances du Parti est éclairante : le Québec, pour devenir vraiment maître de son destin, a besoin de pouvoirs étendus. En y regardant de plus près, on constate que, pour y parvenir, il doit disposer de pouvoirs jusque-là assumés par l'État central. Gérin-Lajoie recommande que le Québec soit reconnu comme nation autonome au sein du

Canada avec les pouvoirs afférents. Un statut constitutionnel avoisinant celui de la souveraineté-association proposée par René Lévesque dans son livre *Option-Québec* publié en 1968. Paul Gérin-Lajoie a-t-il nourri la pensée constitutionnelle de Lévesque? À n'en point douter...

## INTERPRÉTATION DE L'HISTOIRE?

Soyons clairs : aucun texte, déclaration ou a priori ne permet d'affirmer que Gérin-Lajoie aurait jonglé avec l'idée de l'indépendance pour le Québec. Il est plutôt acceptable d'affirmer qu'il n'a jamais voulu rompre les liens historiques qui unissent le Québec et le Canada. Même s'il a rejeté le fédéralisme dominateur pratiqué à Ottawa, il a cherché obstinément à imposer à son parti l'idée d'un statut de nation autonome lui permettant de se développer et de s'épanouir selon son génie propre dans un cadre fédératif profondément modifié. Il avait sûrement en tête le concept de souveraineté partagée qu'exercent les cantons suisses au sein de la Confédération helvétique.

Quant à René Lévesque, il rejetait le cadre fédéral étouffant et assimilateur qui confinait les Québécois à demeurer minoritaires. En juin 1984, il reconnaît, lors d'une entrevue à Radio-Canada, accordée à l'animateur Simon Durivage, avoir compris très tôt que le fédéralisme porté par Pierre-Elliott Trudeau menaçait « l'existence du Québec comme entité nationale francophone en Amérique ». Pour Lévesque, l'indépendance rendait les Québécois majoritaires sur leur territoire. Cependant, la notion de souveraineté-association présentée dans son essai (1968) était assortie d'un partenariat économique à négocier avec le Canada à la suite d'un référendum. Donc, la souveraineté sans la rupture totale.

Gérin-Lajoie et Lévesque ont échoué. L'indépendance n'est pas advenue et la réforme du fédéralisme non plus. L'ampleur de ces échecs va se répercuter sur ceux qui suivirent.

## LE DÉPART

Les banquettes de l'opposition n'étant plus attrayantes, ses propositions constitutionnelles ne

faisant pas recette au sein de sa famille politique et flairant les traquenards tendus sur sa route dans une éventuelle course à la direction du PLQ, Paul Gérin-Lajoie quitte la politique le 29 juin 1969, pour d'autres horizons. Il ira donc à Ottawa présider et secouer le mammouth qu'était devenue l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en redéfinissant sa mission sociale en pays sous-développés. Il créera chez les jeunes du Québec un engouement, voire un lien affectif avec la langue française en lançant la Dictée P.G.L. Grâce à sa fondation, il donnera une dimension internationale à sa mission éducative en devenant missionnaire en alphabétisation dans l'Afrique francophone.

Paul Gérin-Lajoie fut un intellectuel éclectique et un politicien de haute voltige. Il a anobli la fonction politique. Le premier ministre de l'Éducation s'est comporté en spécialiste de la politique en élaborant principalement des politiques publiques, plutôt que ce que les Anglo-Saxons appellent des *policies*, qui se limitent aux discours, aux luttes de pouvoir et aux promesses électorales. Doté d'un pouvoir d'évocation peu commun, il a su élever le débat sociopolitique à un niveau épuré de toute démagogie racoleuse. Il a souhaité éloigner du pouvoir ceux que Claude Ryan appelait « les seineux de contrats ».

## UN ÊTRE DE LUMIÈRE

Je garde au fond de moi l'image du visionnaire, de l'être de lumière, de la sentinelle avancée de la nation. À la manière des écrivains engagés, Paul Gérin-Lajoie, le ministre à la plume acérée, a dérangé les bien-pensants. Jamais sa prose ne fut gratuite ou mensongère. De même, il a parlé vrai, sans équivoque ni faux fuyants. Tout comme les penseurs engagés au nom d'une juste cause, Gérin-Lajoie, à une époque bien précise de notre histoire, a payé de sa personne d'avoir fait passer l'honneur de la nation et le devoir de la servir avant les intérêts partisans. Avec vigueur et noblesse, il a guidé les pas d'un peuple marchant vers sa libération. Afin de pérenniser sa mémoire, plaçons le géant au panthéon des éternels.

■ **Matthias Rioux**

Député de Matane (1994-2003)



## Jean-Guy Bergeron

M. Jean-Guy Bergeron, député de Deux-Montagnes de 1989 à 1994, décédé le 20 juin 2018, à l'âge de 90 ans et 8 mois.

M. Bergeron est né à Montréal, le 23 octobre 1927. Il était le fils d'Antonio Bergeron, barbier, et d'Yvette Brousseau.

Il a fait ses études primaires chez les religieuses de Sainte-Croix et ses études secondaires au Collège Saint-Laurent. Diplômé en médecine dentaire de l'Université de Montréal en 1955, Jean-Guy Bergeron a exercé sa profession de dentiste à Deux-Montagnes jusqu'en 1988.

Il a été conseiller municipal de Deux-Montagnes de 1964 à 1967 et de 1978 à 1982, puis maire de cette municipalité de 1982 à 1989. Il a représenté la Ville de Deux-Montagnes à la Commission industrielle de Mirabel-Sud de 1984 à 1987, puis a été président de la Régie inter-municipale de l'eau de Deux-Montagnes en 1987 et préfet adjoint de la municipalité régionale de comté en 1989.

M. Bergeron a été candidat de l'Union nationale défait dans Deux-Montagnes en 1966 et en 1970, puis député libéral de cette circonscription de 1989 à 1994. Il a été candidat défait à la mairie de Deux-Montagnes en 1994.

Dès 1997, il a travaillé plusieurs années comme bénévole au Centre hospitalier de Saint-Eustache.



## Paul Gérin-Lajoie

M. Paul Gérin-Lajoie, député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969, décédé le 25 juin 2018, à l'âge de 98 ans et 4 mois.

M. Gérin-Lajoie est né à Montréal, le 23 février 1920. Il était le fils d'Henri Gérin-Lajoie, avocat, et de Pauline Dorion.

Paul Gérin-Lajoie a étudié au Collège Brébeuf à Montréal et aux universités de Montréal et d'Oxford en Angleterre. Il a été admis au Barreau du Québec en juillet 1943 et a obtenu une bourse Rhodes en 1945. Il a reçu son doctorat en droit en 1948.

Il a été président de l'Association du Jeune Barreau du Canada en 1950 et en 1951, puis membre du Barreau de Montréal, du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien. Créé conseil en loi de la reine le 30 septembre 1960.

M. Gérin-Lajoie a été conseiller juridique de la Commission fédérale d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce en 1953 et de la Commission fédérale d'enquête sur le cabotage de 1954 à 1957. Il a été président du Comité des affaires constitutionnelles de la Chambre de commerce de Montréal de 1954 à 1958. Il a fondé l'hebdomadaire *L'Écho de Vaudreuil-Soulanges et Jacques-Cartier* en 1957. Il a été conseiller pour différentes organisations et institutions, telles la Ville de Montréal, la Fédération des collèges classiques, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Chambre de commerce de la province de Québec et la Fédération des pilotes du fleuve Saint-Laurent.

Il a agi comme secrétaire, puis président de la Commission politique du Parti libéral du Québec. Il a été candidat libéral défait dans Vaudreuil-Soulanges en 1956 et à l'élection partielle du 18 septembre 1957. Défait à la course à la direction du Parti libéral en mai 1958, il a été élu député libéral dans Vaudreuil-Soulanges en 1960. Il a été successivement ministre de la Jeunesse dans le cabinet Lesage du 5 juillet 1960 au 13 mai 1964, ministre de l'Éducation du 13 mai 1964 au 16 juin 1966, vice-président du Conseil des ministres de 1964 à 1966, président du Comité des affaires constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1969. Il a démissionné comme député le 20 juin 1969.

Paul Gérin-Lajoie a été ensuite professeur invité à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa en 1969 et en 1970, puis à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1970 à 1975. Il a occupé le poste de président de la mission des examinateurs de

# SOUVENONS-NOUS DE...

l'Organisation pour la coopération et le développement économique sur la recherche et le développement en éducation aux États-Unis en 1969 puis celui de vice-président de la Commission du gouvernement fédéral sur les prix et les revenus en 1969 et en 1970. Il a aussi été président de l'Agence canadienne de développement international de 1970 à 1977, directeur de Projecto international de 1978 à 1986 et enfin directeur général de la Société du Vieux-Port de Montréal de 1981 à 1985.

Il a été président de la fondation Paul-Gérin-Lajoie, organisme philanthropique dans le domaine de la coopération internationale fondé en 1977, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale, membre du Club Saint-Denis de Montréal et des cercles universitaires de Montréal et d'Ottawa.

Il a été récipiendaire du prix David en 1950, du prix Buzzel, accordé par la *Quebec Federation of Protestant Home and School Associations*, en 1963. Il a reçu des doctorats honorifiques des universités suivantes : Montréal en 1963, Mount Allison (Nouveau-Brunswick) et McGill en 1964, Carleton et Laval en 1965, Western Ontario, Bishop's et Sir George Williams en 1966, Ottawa en 1974, Candido Mendès (Rio de Janeiro, Brésil) en 1976, Sherbrooke en 1978 et Université du Québec à Montréal en 1992.

Il a été décoré de la croix de commandeur de l'Ordre de Malte et a été récipiendaire du prix international de la Paix de l'Association canadienne des fédéralistes mondiaux en 1976. Créé grand officier de l'Ordre national du lion du Sénégal en 1977, reçu grand officier de l'Ordre national du Québec le 30 avril 1998, créé chevalier de la Légion d'honneur le 20 novembre 2002. Il a reçu le titre de Grand Montréalais, secteur social, en octobre 2007, la médaille d'or Albert-Einstein, attribuée par l'UNESCO, le 13 mars 2008, ainsi que l'Ordre du mérite Conseiller scolaire émérite de la FCSQ en juin 2008. Il a été fait grand officier de l'Ordre national du lion du Mali le 16 octobre 2008. La même année, il a reçu le prix René-Chaloult attribué par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Il a publié *Combats d'un révolutionnaire tranquille* en 1989.



## John Ciaccia

M. John Ciaccia, député de Mont-Royal de 1973 à 1998, décédé à Beaconsfield le 7 août 2018, à l'âge de 85 ans et 5 mois.

M. Ciaccia est né à Ielsi, en Italie, le 4 mars 1933. Il était le fils de

Pasquale Ciaccia, tailleur, et d'Angiolina Sabatino.

Il est arrivé au Canada en 1937 et a étudié à Montréal aux écoles élémentaires Holy Family et Daniel O'Connell, à la Thomas D'Arcy McGee High School et à l'Université McGill où il a été notamment rédacteur en chef du *McGill Law Journal*.

Admis au Barreau du Québec en 1957, il a exercé sa profession d'avocat avec M<sup>es</sup> Malouf et Shorteno de 1957 à 1959. Après avoir été conseiller juridique et directeur d'immeubles chez Steinberg de 1959 à 1966, il est retourné à la pratique privée en 1967 chez Chet, Aronovitch. D'abord consultant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et responsable du programme concernant les Indiens et les Esquimaux du Canada en 1969, il a ensuite occupé le poste de sous-ministre adjoint de ce ministère de 1971 à 1973.

M. Ciaccia a été député libéral dans Mont-Royal de 1973 à 1998. Il a été brièvement suspendu du caucus libéral de juillet à septembre 1974. Il a été représentant du premier ministre lors de la négociation de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975. Dans le cabinet Bourassa, il a été ministre de l'Énergie et des Ressources du 12 décembre 1985 au 11 octobre 1989, ministre délégué aux Affaires autochtones du 11 octobre 1989 au 5 octobre 1990 et ministre des Affaires internationales du 11 octobre 1989 au 11 janvier 1994. Il a ensuite été ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles dans le cabinet Johnson (Daniel fils) du 11 janvier au 26 septembre 1994.

John Ciaccia fut représentant spécial du gouvernement du Québec auprès des Algonquins de Lac-Barrière en 2006.

Il a publié *La Crise d'Oka, miroir de notre âme* en 2000 et *Appelez-moi Giambattista. Un parcours personnel et politique* en 2015.



## Jean-Joseph Turcotte

M. Jean-Joseph Turcotte, député de Roberval de 1958 à 1960, décédé à Québec le 28 août 2018, à l'âge de 101 ans et 5 mois.

M. Turcotte est né à Normandin, au Lac-Saint-Jean, le 6 mars 1917. Il était le fils de Joseph-Sylvio-Narcisse Turcotte, notaire, et de Maria Filteau.

Il a étudié au Collège de Beauceville, au Séminaire de Chicoutimi et à l'Université Laval. Admis à la pratique du notariat le 21 juillet 1943, il a exercé sa profession à Normandin jusqu'en 1985.

Il a été administrateur de la Caisse populaire et de l'Association des loisirs de Normandin, membre fondateur de la Chambre de commerce de Normandin et premier président de l'Amicale mariste locale. Président de l'Union régionale des amicales maristes et vice-président des Amicales maristes du Canada, il a aussi été directeur du conseil régional de la Société des artisans canadiens-français de 1956 à 1957 et membre de la Société Saint-Jean-Baptiste et du Club Renaissance de Québec.

M. Turcotte a été échevin de Normandin de 1949 à 1955, puis maire de 1955 à 1967. Il a été préfet du comté de Lac-Saint-Jean-Ouest de 1957 à 1961. Élu député de l'Union nationale dans Roberval à l'élection partielle du 15 octobre 1958, il a été défait en 1960.

Il a reçu la médaille de l'Assemblée nationale en 2011 et a été fait citoyen honorifique de Normandin le 8 mai 2015.



## Lise Payette

M<sup>me</sup> Lise Payette, députée de Dorion de 1976 à 1981, décédée le 5 septembre 2018, à l'âge de 87 ans.

M<sup>me</sup> Payette est née à Verdun, le 29 août 1931. Elle était la fille de Fernand Ouimet, chauffeur d'autobus, et de Cécile Chartier.

Après ses études à Montréal, elle a occupé plusieurs emplois de journaliste et animatrice : journaliste dans une station radiophonique de Trois-Rivières en 1954, rédactrice à l'hebdomadaire *La Frontière* de Rouyn-Noranda, animatrice de l'émission *La Femme dans le monde* à CKRN. Elle a aussi été, un temps, secrétaire relationniste pour les Métallurgistes unis d'Amérique.

De 1958 à 1964, elle a séjourné à Paris d'où elle a collaboré au *Petit Journal*, à *La Patrie*, à *La Presse*, au *Nouveau Journal*, à la revue *Châtelaine*, au journal *Le Dimanche* et au magazine *Nous*. Elle a animé pendant deux ans à Paris et un an à Montréal l'émission *Interdit aux hommes*, diffusée à Radio-Canada. De retour au Québec, elle a animé de 1965 à 1972, une série d'émissions aux réseaux français et anglais de Radio-Canada, notamment *Place aux femmes*, *Speak Easy*, *Sunday at the Fair*, *D'un jour à l'autre*, *Le Temps des sauterelles* et *Studio 11*. De 1972 à 1975, elle a été l'animatrice de la série télévisée *Appelez-moi Lise*, puis de *Lise Lib*. En 1975, elle est nommée présidente du Comité des fêtes nationales du Québec.

Lise Payette a été élue députée du Parti québécois dans Dorion le 15 novembre 1976. Elle a été ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières dans le cabinet Lévesque du 26 novembre 1976 au 21 septembre 1979, ministre d'État à la Condition féminine du 21 septembre 1979 au 30 avril 1981 et enfin ministre d'État au Développement social du 6 novembre 1980 au 30 avril 1981.

Présidente des Productions Point de Mire de 1992 à 2003, elle a aussi été l'auteure de plusieurs téléromans, documentaires. Elle a été chroniqueuse au *Journal de Québec* et au *Journal de Montréal* de mars 2004 à novembre 2007, puis au *Devoir* jusqu'en mai 2016. Elle a publié de nombreux ouvrages dont *Le pouvoir? Connais pas!* (1982), *La Bonne aventure* (1986), *Des femmes d'honneur: une vie privée 1931-1968* (1997); *Des femmes d'honneur: une vie publique 1968-1976* (1998), *Des femmes d'honneur: une vie engagée 1976-2000* (1999), *Le mal du pays* (2012) et *Le sens du devoir* (2016).

Elle a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance-maladie du Québec en 1996.

# SOUVENONS-NOUS DE...

M<sup>me</sup> Payette a été choisie Femme de l'année 1994 par la Canadian Woman in Communications. Elle a été récipiendaire en 1997 du prix Florence Bird, décerné par le Centre international des droits de la personne et du développement, du grand prix de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision le 27 septembre 1998, de la médaille d'or du Mouvement national des Québécois le 30 septembre 2000, et du prix Réalisations 2003 décerné par le Réseau des femmes d'affaires du Québec, en octobre 2003. Nommée officier de l'Ordre national du Québec le 5 juin 2001, elle a reçu le prix Pierre-Vadeboncoeur en 2012 et le prix Guy-Mauffette le 4 novembre 2014.



## Élaine Zakaïb

M<sup>me</sup> Elaine Zakaïb, députée de Richelieu de 2012 à 2014, décédée à Sainte-Anne-de-Sorel le 1<sup>er</sup> octobre 2018, à l'âge de 59 ans et 2 mois.

M<sup>me</sup> Zakaïb est née à Sorel, le 9 juillet 1959. Elle était la fille de George J. Zakaïb, directeur général de la Ville de Sorel, et de Laurette de Grandpré, enseignante.

Reçue bachelière en sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en 1983, elle est devenue membre du Barreau du Québec en 1984. Elle a complété une scolarité de maîtrise en droit commercial à l'Université de Montréal en 1986. Après des études en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales en 1988, elle a obtenu une maîtrise en administration des affaires et financement d'entreprises (MBA) à l'UQAM en 2004. Elle a complété le Senior Executive Program de la London Business School, au Royaume-Uni, en 2006. Elle a obtenu en 2009 une certification universitaire en gouvernance de sociétés par le biais du Collège des administrateurs de sociétés.

M<sup>me</sup> Zakaïb a exercé sa profession d'avocate chez Feldman & Associés de 1984 à 1992 et pour la boutique Jacob en 1987 et en 1988. Elle a occupé de nombreuses fonctions au Fonds de solidarité FTQ de 1992 à 2012. D'abord conseillère juridique, elle a été vice-présidente aux affaires juridiques, secteur Investissements, vice-présidente Investissements - Mandats spéciaux, vice-présidente

secteur Investissements - Développement régional et projets spéciaux et enfin présidente-directrice générale des Fonds régionaux de solidarité FTQ.

Durant cette période, elle a également fait partie de plusieurs conseils d'administration : Maison des Futailles (2002-2003), Québec International (2005-2012), Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OÉAQ) (2010-2011), Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) (2011-2012). Membre de l'Association des femmes en finance du Québec de 2010 à 2013.

Élaine Zakaïb a été élue députée du Parti québécois dans Richelieu en 2012. Elle a été ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec du 19 septembre 2012 au 23 avril 2014. Réélue en 2014, elle a été présidente de la Commission de l'administration publique du 2 juin au 29 septembre 2014, date de sa démission.

Elle est retournée par la suite à la pratique privée à titre de vice-présidente et chef de la restructuration du détaillant Jacob.



## Jean Bienvenue

M. Jean Bienvenue, député de Matane de 1966 à 1973 et de Crémazie de 1973 à 1976, décédé à Québec le 13 octobre 2018, à l'âge de 90 ans et 3 mois.

M. Bienvenue est né à Québec, le 24 juin 1928. Il était le fils de Valmore Bienvenue, avocat, et de Charlotte Langlois.

Il a étudié à Québec au Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague, au Collège Saint-Charles-Garnier et à l'Université Laval. Admis au Barreau du Québec en juin 1952.

Jean Bienvenue a été lieutenant des forces de réserve de la Marine royale canadienne de 1948 à 1960. Il a occupé les fonctions de président du Jeune Barreau de Québec, vice-président de la section de Québec de l'Association du Jeune Barreau du Canada, membre de l'exécutif de l'Association du Barreau de Québec et membre du Conseil général du Barreau de la province de Québec.

Il a été avocat de pratique privée dans les cabinets Lesage, Turgeon, Lesage et Bienvenue; Bouffard, Turgeon, Larochelle, Amyot, Bienvenue, Choquette et Lesage; Létourneau, Stein, Marseille, Bienvenue, Delisle et LaRue. Il a été notamment associé à Jean Lesage. De 1960 à 1966, il a été successivement procureur de la Couronne à Québec, procureur en chef, assistant-procureur général adjoint et enfin procureur spécial du ministre de la Justice du Québec. Créé conseil en loi de la reine le 17 septembre 1970.

M. Bienvenue a été élu député libéral dans Matane en 1966, puis réélu en 1970 et dans Crémazie en 1973. Il a été leader parlementaire adjoint du gouvernement de janvier 1971 à janvier 1976. Il a occupé les fonctions de ministre d'État dans le cabinet Bourassa du 4 mai 1971 au 15 février 1972, ministre de l'Immigration du 15 février 1972 au 20 janvier 1976 et ministre de l'Éducation du 20 janvier au 26 novembre 1976.

Après sa carrière politique, il a été juge à la Cour supérieure du district de Québec du 4 mai 1977 au 24 septembre 1996.



## **Yolande D. Legault**

M<sup>me</sup> Yolande D. Legault, députée de Deux-Montagnes de 1985 à 1989, décédée le 23 octobre 2018, à l'âge de 77 ans et 4 mois.

M<sup>me</sup> D. Legault est née à Saint-Joseph-du-Lac, le 1<sup>er</sup> juin 1941. Elle était la fille de Georges Dumoulin, pomiculteur, et d'Anette Desormeaux.

Elle a étudié à l'École Saint-Joseph, à Saint-Joseph-du-Lac, et chez les sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Saint-Eustache en 1957 et en 1958.

Yolande D. Legault a été secrétaire à la Banque canadienne nationale de Saint-Eustache et à la Caisse populaire de Bordeaux de 1959 à 1962. Elle a été correspondante pour le journal hebdomadaire *L'Éveil* de 1966 à 1980. Elle a exploité un verger à compter de 1963 et une érablière à partir de 1977. Elle a été présidente de la compagnie Verger des Cèdres et cofondatrice d'un bureau de comptabilité.

Élue députée libérale dans Deux-Montagnes en 1985, elle ne s'est pas représentée en 1989.



## **Louis O'Neill**

M. Louis O'Neill, député de Chauveau de 1976 à 1981, décédé le 23 octobre 2018, à l'âge de 93 ans et 5 mois.

M. O'Neill est né à Sainte-Foy, le 25 avril 1925. Il était le fils de Thomas O'Neill, télégraphiste, et d'Alexandrine Lafontaine.

Il a étudié au Séminaire de Québec, à l'Université Laval, à l'Université Angelicum à Rome et à l'Université de Strasbourg. Licencié en philosophie et docteur en théologie, il est ordonné prêtre le 3 juin 1950.

Il a enseigné au Séminaire de Québec et à l'Académie de Québec. Il a été professeur de philosophie sociale et d'éthique sociale à l'Université Laval et à l'Université nationale du Rwanda, en Afrique, pendant deux ans. Il a collaboré aux journaux *Le Devoir*, *Le Jour*, *Action Québec*, *Le Rond Point* et aux revues *Maintenant*, *L'Actualité*, *Pastorale Québec* et *Perspectives sociales*.

Candidat du Parti québécois défait dans Mercier en 1973, il a été élu député de ce parti dans Chauveau en 1976. Il a été ministre des Affaires culturelles dans le cabinet Lévesque du 26 novembre 1976 au 28 février 1978 et ministre des Communications du 26 novembre 1976 au 21 septembre 1979. Il ne s'est pas représenté en 1981.

Après sa carrière politique, Louis O'Neill est retourné à l'enseignement à la Faculté de théologie de l'Université Laval. Coordonnateur du Groupe de recherche sur la paix à l'Université Laval et professeur émérite de la Faculté de théologie en 1999, il a été aussi président de l'Association des professeurs de l'Université Laval pendant deux ans.

Il a également été membre du conseil de l'Université, membre fondateur des Amitiés judéo-chrétiennes, membre de la Société canadienne de théologie, de la Société des écrivains, de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et du comité Québec-Vietnam.

# SOUVENONS-NOUS DE...

En collaboration avec Gérard Dion, il a publié *L'immoralité politique dans la province de Québec* (1956), *Le chrétien et les élections* (1960) et *Le chrétien en démocratie* (1961). Il est aussi l'auteur de *L'Homme moderne et la socialisation: analyse éthico-sociale du phénomène* (1967), *Le Prochain rendez-vous* (1988) et *Les trains qui passent - Propos et souvenirs d'un citoyen libre* (2003).

M. O'Neill a reçu en mai 2013 le prix René-Chaloult décerné par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.



## Richard Le Hir

M. Richard Le Hir, député d'Iberville de 1994 à 1998, décédé le 4 novembre 2018, à l'âge de 71 ans et 3 mois.

M. Le Hir est né à Versailles (France) le 9 juillet 1947. Il était le fils de Gaston Le Hir et d'Henriette

Rochette, professeurs.

Il a étudié au Collège Stanislas à Montréal. Il a obtenu un certificat d'études littéraires de l'Université de Paris, un diplôme d'études hispaniques de l'Université de Barcelone et une licence en droit de l'Université de Montréal. Il a été admis au Barreau du Québec en 1974.

Tout au long de sa vie professionnelle, il a occupé diverses fonctions. Il a été directeur des affaires publiques chez Esso, directeur de l'information à l'Institut national de productivité de 1978 à 1980, vice-président aux communications pour La Laurentienne mutuelle d'assurance-Québec et la Corporation du Groupe La Laurentienne de 1983 à 1985; directeur des affaires corporatives chez Texaco Canada de 1985 à 1987, président-directeur général de Multiscript international en 1987, consultant à la Société canadienne des postes en 1988 et en 1989 et président-directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec de 1989 à 1994.

M. Le Hir a été membre du conseil d'administration de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, du Centre de commerce mondial, de la Maison des régions du Québec, de la Fondation du Barreau et du Centre québécois de recherche

et de développement de l'aluminium, secrétaire de promotion Qualité-Québec, fondateur et coordonnateur de la Coalition en faveur du développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Élu député du Parti québécois dans Iberville en 1994, il a été ministre délégué à la Restructuration dans le cabinet Parizeau du 26 septembre 1994 au 9 novembre 1995. Il a démissionné du caucus du Parti québécois le 8 décembre 1995 et a siégé à titre de député indépendant à compter du 30 avril 1996. Il ne s'est pas représenté en 1998.

Par la suite, il a occupé les postes de vice-président et chef de direction de VisualMED Clinical Systems du 8 décembre 1999 au 11 octobre 2001 et de président de la Fédération maritime du Canada en 2002 et en 2003. Il a également été consultant en gestion et a collaboré au site Internet indépendantiste Vigile.net.

Il a publié *La prochaine étape, le défi de la légitimité* (1997), *Desmarais: la dépossession tranquille* (2012) et *Charles Sirois, l'homme derrière François Legault* (2013).



## Bernard Landry

M. Bernard Landry, député de Fabre de 1976 à 1981, de Laval-des-Rapides de 1981 à 1985 et de Verchères de 1994 à 2005, décédé le 6 novembre 2018, à l'âge de 81 ans et 7 mois.

M. Landry est né à Saint-Jacques, le 9 mars 1937. Il était le fils de Bernard Landry et de Thérèse Granger.

Il a étudié à l'Académie Saint-Louis et au Séminaire de Joliette. Licencié en droit de l'Université de Montréal, il a été admis au Barreau du Québec en juin 1965. Il était également diplômé en économie et en finances de l'Institut d'études politiques de Paris où il a effectué un stage au Ministère des Finances et des Affaires économiques à Paris.

Il a été président fondateur du Conseil étudiant du Séminaire de Joliette, président de l'Association des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, président du comité de fondation de l'Union générale des étudiants du Québec et président fondateur de l'Association générale des étudiants québécois en France.



Il s'est enrôlé comme officier d'infanterie de milice. Il a aussi été membre de l'exécutif de fondation de la Ligue des droits de l'homme, de l'Association canadienne des sciences politiques et de l'Association du Barreau canadien.

M. Landry a occupé les fonctions de conseiller technique au cabinet du ministre des Richesses naturelles, d'adjoint au directeur général de la planification de ce ministère de 1964 à 1968 et de chargé de mission au cabinet du ministre de l'Éducation. Il a pratiqué le droit à Joliette et à Montréal de 1969 à 1976 et représenté plusieurs groupes ou associations, notamment les grévistes de la compagnie Firestone et de la Canadian Gypsum à Joliette, le Comité de citoyens de Laval et les expropriés de la région de Gentilly.

Il a été secrétaire exécutif du Comité ouvrier juif des droits de l'homme (Congrès du travail du Canada). Il a fondé la Chaire en mondialisation des marchés agroalimentaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et en a été le premier titulaire.

Candidat du Parti québécois défait dans Joliette en 1970 et dans Joliette-Montcalm en 1973, il devient membre de l'exécutif national du Parti québécois à compter de 1974. Il a été élu député du Parti québécois dans Fabre en 1976 et réélu dans Laval-des-Rapides en 1981. Assermenté membre du Conseil exécutif le 26 novembre 1976, il a occupé les postes de ministre d'État au Développement économique dans le cabinet Lévesque du 2 février 1977 au 9 septembre 1982, de ministre délégué au Commerce extérieur du 9 septembre 1982 au 12 janvier 1983, de ministre du Commerce extérieur dans les cabinets Lévesque et Johnson (Pierre Marc) du 12 janvier 1983 au 16 octobre 1985, de ministre des Relations internationales dans les cabinets Lévesque et Johnson (Pierre Marc) du 5 mars 1984 au 16 octobre 1985, de ministre des Finances dans le cabinet Johnson (Pierre Marc) du 16 octobre au 12 décembre 1985.

Candidat à la direction du Parti québécois en 1985, il a retiré sa candidature le 16 août et a été défait dans Laval-des-Rapides en 1985.

Il a coanimé et agi comme personne-ressource à l'émission de télévision d'affaires publiques *Le*

*Monde magazine* en 1986 et en 1987. Il a enseigné au Département des sciences administratives de l'UQAM de 1986 à 1994. Il est devenu membre du conseil d'administration de Micro-Logic Applications à compter de 1987.

Il a occupé le poste de vice-président du Parti québécois de 1989 à 1994 et a été député de Verchères de 1994 à 2005. Durant cette période, il a été vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles dans le cabinet Parizeau du 26 septembre 1994 au 2 novembre 1995, ministre des Affaires internationales du 3 novembre 1995 au 28 janvier 1996, vice-premier ministre, vice-président du Conseil exécutif et ministre d'État à l'Économie et aux Finances dans le cabinet Bouchard du 29 janvier 1996 au 8 mars 2001, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du 29 janvier 1996 au 23 septembre 1998, ministre de l'Industrie et du Commerce du 15 décembre 1998 au 8 mars 2001, ministre des Finances du 29 janvier 1996 au 8 mars 2001, ministre du Revenu du 29 janvier 1996 au 15 décembre 1998 et du 28 avril au 10 novembre 1999.

Bernard Landry a été chef du Parti québécois du 2 mars 2001 au 6 juin 2005, premier ministre du Québec du 8 mars 2001 au 29 avril 2003, chef de l'opposition officielle du 29 avril 2003 au 6 juin 2005, date de sa démission.

Par la suite, il a occupé le poste de conseiller stratégique auprès de la firme d'avocats Lapointe Rosenstein de Montréal, a enseigné au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, a été chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM et professeur invité à l'École polytechnique de Montréal.

Il a reçu de nombreuses distinctions dont le premier prix Louis-Joseph-Papineau en 2005 pour avoir consacré plus de 35 ans à la cause souverainiste et le titre de Patriote de l'année 2006. Il a été aussi reçu commandeur de la Légion d'honneur, grand-croix de l'Ordre de la Pléiade et décoré de l'Ordre du Mérite de la Bavière en plus d'être élevé au rang de grand officier de l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la vie québécoise le 19 juin 2008. Il a reçu également le prix Pierre-Bourgault le 22 juin 2008.

*Le Temps de parole* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

## L'AGENDA DES MEMBRES

Les événements qui marqueront le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec se dérouleront à Québec, les 7 et 8 mai 2019. Au cours de l'avant-midi du 7 mai, vous ne pouvez manquer la visite privilégiée de la Citadelle de Québec, lieu mythique s'il en est un. Inscrivez tout de suite cette date à votre agenda.

Cette activité propose une visite guidée mettant notamment en lumière les principaux acteurs du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, Louis-Thomas Tremblay, Georges Vanier et Paul Triquet. Vous pourrez aussi pénétrer dans la chapelle et le mémorial, des lieux sacrés habituellement réservés à ce régiment, unique bataillon francophone de l'armée canadienne. Entrez dans l'histoire!

## LE COUP DE POUCE VERT

Vous avez pris l'habitude de lire votre journal à partir de votre ordinateur ou de votre tablette électronique? Alors, pourquoi ne pas en faire autant avec *Le Temps de parole*? C'est simple, ça réduit l'utilisation du papier et les coûts des envois postaux. Consultez la section «Publications» du site Internet de l'Amicale à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/fra/publications/index.htm>

Vous ne souhaitez plus recevoir la revue par la poste? Avisez-nous! Composez le 418 266-1101, poste 70337, ou transmettez un courrier électronique au secrétariat de l'Amicale à l'adresse [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca) qui notera votre choix. Vous serez informé de la publication du plus récent numéro par courriel.

## UNE SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

Les membres en règle de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec ont maintenant une section qui leur est réservée dans le site Web de l'Amicale qui leur permet de consulter le bottin des membres, les procès-verbaux des assemblées générales, des réunions du conseil d'administration et de certains comités de l'Amicale, de même que diverses informations destinées aux membres.

### Crédits photos

Page couverture : Pauline Marois, 40<sup>e</sup> législature. Fonds Assemblée nationale du Québec.

Photographe : Marc-André Grenier

À moins d'indication contraire, la plupart des photos proviennent de la collection de l'Assemblée nationale du Québec ou des anciens parlementaires eux-mêmes.

**Site Internet de l'Amicale :** <http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale>

Tous les numéros depuis 2000 sont accessibles à cette adresse.

### ERRATUM

Dans le texte *Le Parti québécois : un demi-siècle d'existence*, paru dans le dernier numéro du *Temps de parole*, à la page 24, le nom de M. François Gendron aurait dû figurer dans la liste des chefs intérimaires du Parti québécois. Ce dernier a occupé cette fonction du 10 mai 2007 au 1<sup>er</sup> octobre 2007. Toutes nos excuses à M. Gendron.

### COMITÉ DE RÉDACTION

René Blouin  
Rita Dionne-Marsolais  
Serge Geoffrion  
Marie Malavoy  
Carole Thériège  
Manon Voyer

### RESPONSABLE DE L'ÉDITION

René Blouin

### COLLABORATION

René Blouin  
Norman Delisle  
Rita Dionne-Marsolais  
Jean-Yves Duthel  
Gisèle Gallichan  
Alain Gariépy  
André Gaulin  
Serge Geoffrion  
Marie Malavoy  
Pauline Marois  
Pierre Morissette  
Matthias Rioux  
Manon Tremblay

### RÉVISION

René Blouin  
Sylvie Robitaille  
Manon Voyer

### CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette  
Sylvie Robitaille

### IMPRESSION

Division de la reprographie  
et de l'imprimerie de  
l'Assemblée nationale

### SECRÉTARIAT DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.31  
Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 266-1101, poste 70337

Télécop. : 418 646-3213

Courriel : [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca)

[www.assnat.qc.ca/fra/amicale](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 2560-9262